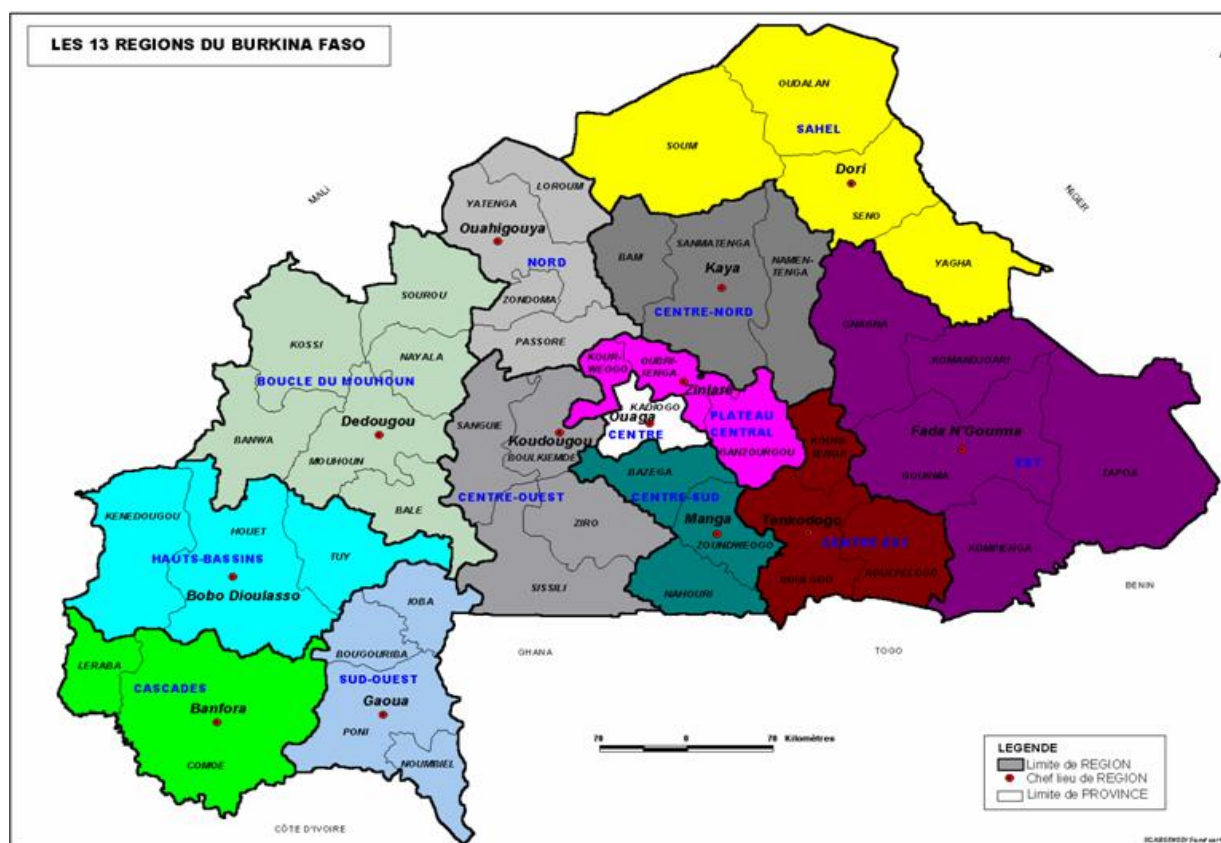




Tableau de bord statistique 2022 de l'Administration du Territoire



Décembre 2023

[illegible]

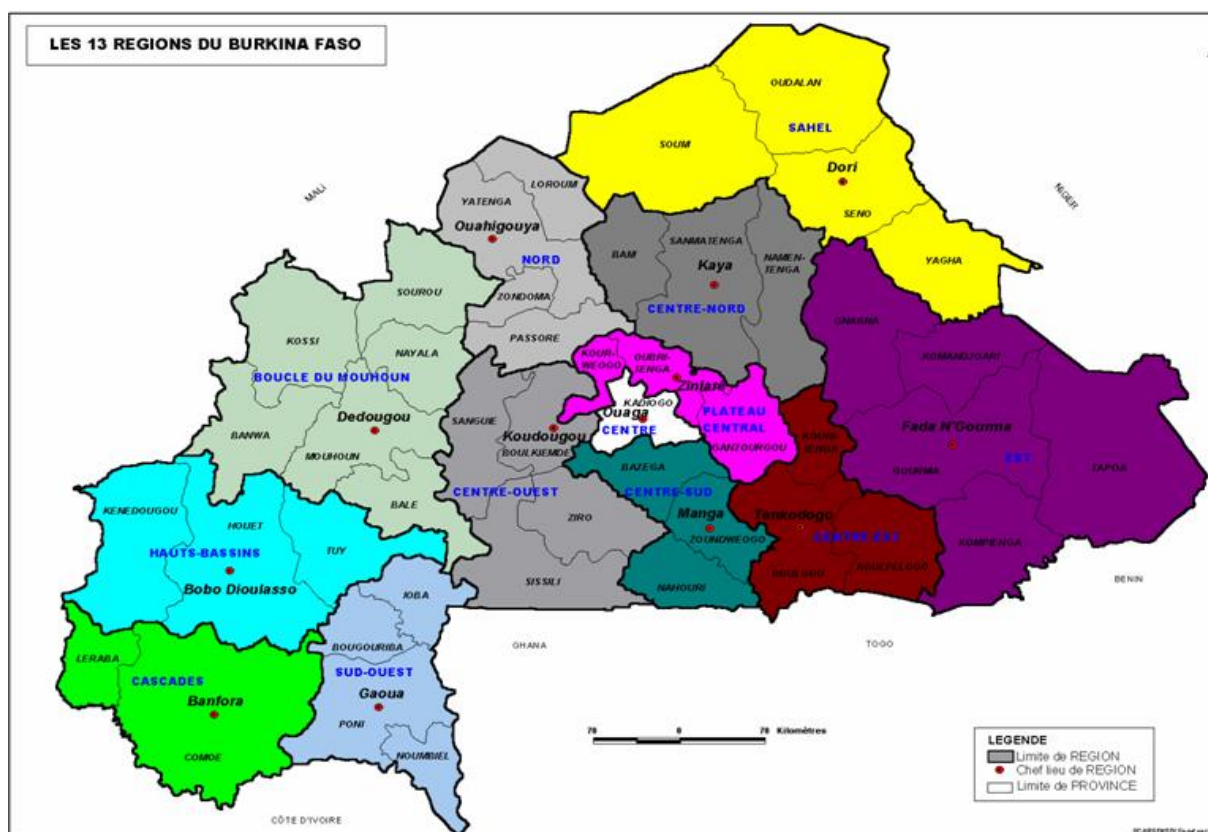
SECRETARIAT GENERAL

=====



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES**



Décembre 2023

Avant-propos

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité pour répondre à sa mission de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire met à la disposition des utilisateurs, le tableau de bord statistique 2022 de l'administration du territoire. La représentation graphique, l'analyse et



l'interprétation des indicateurs de suivi des actions des structures déconcentrées et centrales contenues dans ce document sont faites en cohérences avec les données de l'annuaire statistique 2022 de l'administration du territoire. Ce document technique, outil supplémentaire d'informations et d'orientation, explique à travers les tendances, les différentes évolutions des indicateurs du secteur de l'administration territoriale afin de faciliter les prises de décisions et d'accompagner les utilisateurs dans leurs différentes analyses.

Document synthétique et d'analyse des données sur l'organisation et la gestion administrative du territoire, le tableau de bord statistique 2022, à l'instar des précédentes éditions, met en relief les ressources humaines et financières, les relations des chefs de circonscriptions administratives avec les services techniques déconcentrés, le fonctionnement des tribunaux départementaux, les libertés publiques, la protection civile, les conflits, la gestion des frontières, le suivi de l'organisation des pèlerinages religieux et des festivités du 11 décembre.

L'élaboration de ce document a été participative avec l'implication de diverses structures productrices de données du Ministère et d'autres structures et institutions.

Je saisis donc l'occasion pour témoigner toute ma gratitude à tous les services et institutions pour leur collaboration et leurs contributions considérables à la réalisation de ce document.

Nonobstant les efforts consentis pour obtenir un document de qualité, il reste toujours perfectible. Ainsi, vos éventuelles observations, critiques et suggestions contribueront à l'amélioration des prochaines éditions.


Le Ministre

Emile ZERBO
Magistrat
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

Résumé exécutif

Le tableau de bord 2022 de l'Administration du territoire analyse l'évolution des indicateurs clés de l'Administration territoriale sur les six dernières années (2017 à 2022). Les indicateurs abordés portent sur plusieurs domaines, notamment les ressources humaines et financières du MATDS, les relations des chefs de circonscriptions administratives avec les services techniques déconcentrés, le fonctionnement des tribunaux départementaux, les libertés publiques, la protection civile, la gestion des frontières, le suivi de l'organisation des pèlerinages religieux et des festivités du 11 décembre.

Il ressort de ces indicateurs, une hausse de 10,8% de l'effectif du personnel civil du MATDS par rapport à 2021. Les emplois spécifiques représentent 67,9% du personnel civil. En ce qui concerne les ressources financières, compte tenu de la fusion, le budget du MATDS connaît une hausse importante de 300,8% par rapport à 2021. La part du programme administration du territoire représente 6,8% de ce budget.

Des relations des chefs de circonscriptions administratives (CCA) avec les services techniques déconcentrés (STD), 70,2% des rapports d'activités des STD sont transmis aux CCA, soit une hausse de 1,5 points par rapport à 2021. Parmi ces rapports d'activités transmis, 12,9% sont hors délai. Pour le fonctionnement des comités permanents, 22,5% des sessions prévu sont tenues. Ces taux sont en baisse aux niveaux régional et provincial depuis 2020.

S'agissant du fonctionnement des tribunaux départementaux, 1 055 affaires en matière contentieuse sont enregistrées. 99% de ces affaires ont fait l'objet d'une tentative de conciliation dont 85,2% sont acceptées. En matière gracieuse, 467 363 affaires sont enregistrées. 98,2% de ces affaires ont fait l'objet de décisions dont 97,2% desdites décisions rendues sont acceptées.

Dans le domaine des libertés publiques, 4 819 récépissés de déclaration d'existence d'association sont délivrés sur 5 637 dossiers traités, soit un taux de délivrance de 85,5%.

En matière de protection civile, la BNSP a effectué 20 256 interventions dont 62,1% de ces interventions concernent les accidents de la circulation routière. Les interventions de la BNSP sont en baisse de 4,6% par rapport à 2021.

Au titre de la gestion des frontières, les taux de délimitation et de démarcation des lignes frontières sont stationnaires à 72% et 65% respectivement.

Concernant le suivi de l'organisation des pèlerinages religieux, à la faveur de la levée des restrictions sanitaires dues au COVID-19, les pèlerinages ont été organisés en 2022. Au total 3 936 pèlerins ont été enregistrés dont 94% de pèlerins musulmans. Le nombre de pèlerins a baissé de 54,5% par rapport à 2019. Inversement le coût du Hadj et les agences de voyages accréditées sont en hausse.

Pour l'organisation des festivités du 11 décembre, au regard de la situation sécuritaire difficile, aucune réalisation n'a été faite en 2022.

Sommaire

Avant-propos	1
Résumé exécutif.....	1
Sommaire	3
Sigles et abréviations	4
Liste des tableaux et des graphiques	5
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Démarche méthodologique	8
Les chiffres clés	9
I. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	11
1. Ressources humaines.....	11
2. Ressources financières	15
II. RELATIONS DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES	17
1. Suivi des activités.....	17
2. Fonctionnement des comités permanents.....	19
3. Arrêtés pris au niveau déconcentré.....	21
4. Missions autorisées au niveau déconcentré.....	23
5. Correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés	25
6. Correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales	27
7. Rapports circonstanciés produits par les services techniques déconcentrés reçus	29
III. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX DEPARTEMENTAUX (TD)	31
1. Affaires contentieuses	31
2. Matière gracieuse	33
IV. LIBERTES PUBLIQUES	35
1. Dossiers de déclaration et de renouvellement d'association.....	35
2. Délivrance d'immatriculation des sociétés coopératives par région	39
V. PROTECTION CIVILE : les interventions de la BNSP	41
VI. LES CONFLITS	43
VIII. GESTION DES FRONTIERES.....	45
IX. SUIVI DE L'ORGANISATION DES PELERINAGES RELIGIEUX.....	47
X. ORGANISATION DES FESTIVITES DU 11 DECEMBRE	49
Glossaire	51

Sigles et abréviations

AA	: Adjoint administratif ;
AC	: Administrateur civil ;
BNSP	: Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers ;
CA	: Circonscription administrative ;
CCA	: Chef de circonscription administrative ;
CIJ	: Cours internationale de justice
COVID-19	: Coronavirus
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles ;
DGF	: Direction de la Gestion des Finances ;
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ;
MSECU	: Ministère de la sécurité
na	: Non applicable ;
nd	: Non disponible ;
ONG	: Organisation non gouvernementale ;
SA	: Secrétaire administratif ;
SGP	: Secrétaire général de Province ;
SGR	: Secrétaire général de Région ;
STD	: Service technique déconcentré ;
TB	: Tableau de bord ;
TD	: Tribunal départemental ;

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1:	Chiffres Clés de l'administration du territoire	9
Tableau 2:	Effectif du personnel civil du MATDS	11
Tableau 3:	Effectif du personnel civil du MATDS par catégorie	11
Tableau 4:	Effectif du personnel des circonscriptions administratives	13
Tableau 5:	Répartition du personnel des circonscriptions administratives selon l'emploi	13
Tableau 6:	Dotation budgétaire du MATDS	15
Tableau 7:	Répartition du taux de décaissement par région	15
Tableau 8:	Répartition du taux d'absorption des crédits délégués par région	15
Tableau 9:	Les dotations budgétaires	15
Tableau 10:	Taux de transmission des rapports d'activités	17
Tableau 11:	Taux de tenue de sessions des comités permanents selon le niveau de déconcentration	19
Tableau 12:	Arrêtés pris par les circonscriptions administratives	21
Tableau 13:	Missions autorisées par les circonscriptions administratives	23
Tableau 14:	Correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues ..	25
Tableau 15:	Correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues par niveau de déconcentration	27
Tableau 16:	Rapports circonstanciés produits par les services techniques déconcentrés	29
Tableau 17:	Nombre des affaires contentieuses selon la nature	31
Tableau 18:	Taux d'acceptation des tentatives de conciliation engagées par région	31
Tableau 19:	Nombre moyen des affaires gracieuses traitées selon la nature	33
Tableau 20:	Taux d'acceptation des décisions rendues en matière gracieuse par région (%)	33
Tableau 21:	Situation des actes d'association par niveau de couverture en 2022	35
Tableau 22:	Dossiers de déclaration d'existence d'associations à vocation nationale et de fondations	37
Tableau 23:	Dossiers de reconnaissance officielle et de renouvellement de partis et formations politiques reçus	37
Tableau 24:	Dossiers de constitution de sociétés coopératives traités par région	39
Tableau 25:	Taux d'immatriculation des sociétés coopératives par région	39
Tableau 26:	Interventions de la BNSP par compagnie	41
Tableau 27:	Situation des interventions de la BNSP par nature	41
Tableau 28:	Nombre de conflits	43
Tableau 29:	Nombre de cas de conflits enregistrés par région	43
Tableau 30:	Proportion et variation des conflits par nature	43
Tableau 31:	Coût des pèlerinages religieux par destination	47

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des agents dans les emplois spécifiques	11
Graphique 2 : Evolution des agents du MATDS par sexe	11
Graphique 3 : Répartition du personnel des CA selon l'âge	11
Graphique 4 : Répartition des CCA, SGR, SGP selon le sexe	11
Graphique 5 : Proportion des préfectures selon le nombre d'agents.....	11
Graphique 6 : Répartition des CCA, SGR, SGP selon l'emploi	13
Graphique 7 : Répartition des CCA et Secrétaires généraux des circonscriptions administratives selon la tranche d'âge.....	13
Graphique 8 : Proportion du personnel des Circonscriptions administratives selon l'âge et l'emploi	13
Graphique 9 : Proportion du personnel des Circonscriptions administratives selon l'âge et le sexe	13
Graphique 10 : Evolution des crédits délégués moyens selon le niveau de déconcentration (en millions de FCFA)	15
Graphique 11 : Evolution du taux de décaissement des crédits délégués selon le niveau de déconcentration	15
Graphique 12 : Evolution du taux d'absorption des crédits délégués selon le niveau de déconcentration.....	15
Graphique 13 : Répartition du budget par programme	15
Graphique 14 : Taux de transmission des rapports d'activités par région	17
Graphique 15 : Evolution du taux de transmission des rapports d'activités selon le niveau de déconcentration ..	17
Graphique 16 : Répartition (en %) des rapports d'activités selon le délai de transmission en 2022	17
Graphique 17 : Proportion des rapports d'activités transmis hors délai par région en 2022.....	17
Graphique 18 : Evolution du taux de tenue de sessions des comités permanents selon le niveau de déconcentration	19
Graphique 19 : Taux de tenue de sessions des comités permanents par région.....	19
Graphique 20 : Evolution du nombre moyen d'arrêtés pris par niveau de déconcentration	21
Graphique 21 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre d'arrêtés pris en 2022.....	21
Graphique 22 : Proportion des Hauts-commissariats selon le nombre d'arrêtés pris en 2022	21
Graphique 23 : Proportion des Préfectures selon le nombre d'arrêtés pris en 2022	21
Graphique 24 : Nombre moyen d'arrêtés pris par région.....	21
Graphique 25 : Evolution du nombre moyen de missions autorisées par CA selon le niveau de déconcentration	23
Graphique 26 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre de missions autorisées	23
Graphique 27 : Proportion des Hauts-commissariats selon le nombre de missions autorisées	23
Graphique 28 : Proportion des Préfectures selon le nombre de missions autorisées	23
Graphique 29 : Nombre moyen de missions autorisées par CA selon la région	23
Graphique 30 : Evolution du nombre moyen de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés selon le niveau.....	25
Graphique 31 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues	25
Graphique 32 : Proportion des Hauts-commissariats selon le nombre de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues	25
Graphique 33 : Proportion des Préfectures selon le nombre de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues.....	25
Graphique 34 : Nombre moyen de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçus selon la région.....	25
Graphique 35 : Evolution du nombre moyen de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues selon le niveau.....	27
Graphique 36 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues.....	27
Graphique 37 : Proportion des Hauts-commissariats selon le nombre de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues	27
Graphique 38 : Proportion des Préfectures selon le nombre de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues.....	27
Graphique 39 : Nombre moyen de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues selon la région	27

Graphique 40 : Evolution du nombre moyen de rapports circonstanciés selon le niveau	29
Graphique 41 : Proportion des gouvernorats selon le nombre de rapports circonstanciés reçus.....	29
Graphique 42 : Proportion des hauts-commissariats et des départements selon le nombre de rapports circonstanciés reçus	29
Graphique 43 : Nombre moyen de rapports circonstanciés reçus selon la région	29
Graphique 44 : Proportion (%) des tribunaux départementaux selon le nombre d'affaires contentieuses traitées en 2022	31
Graphique 45 : Proportion (%) des affaires nouvelles selon la nature dans la matière contentieuse.....	31
Graphique 46 : Répartition des affaires en matière contentieuse par nature et par région	31
Graphique 47 : Proportion des affaires nouvelles selon la nature en matière gracieuse.....	33
Graphique 48 : Affaires nouvelles selon la nature en matière gracieuse par région	33
Graphique 49 : Evolution du taux de délivrance de récépissés d'association	35
Graphique 50 : Evolution du taux de délivrance d'attestations de renouvellement d'association	35
Graphique 51 : Répartition du nombre moyen de dossiers de déclaration d'existence d'association reçus par niveau de déconcentration et selon la région	35
Graphique 52 : Répartition du nombre moyen de dossiers de renouvellement d'association reçus par niveau de déconcentration et selon la région.....	35
Graphique 53 : Synthèse des actes d'association par niveau de couverture	35
Graphique 54 : Evolution du taux de délimitation et de démarcation des lignes frontières.....	45
Graphique 55 : Evolution du nombre de pèlerins	47
Graphique 56 : Répartition des pèlerins musulmans selon le sexe en 2022	47
Graphique 57 : Répartition des pèlerins par type de pèlerinages religieux en 2022 en pourcentage (%)	47
Graphique 58 : Evolution du nombre d'agences de voyage	47
Graphique 59 : Evolution du budget alloué à l'organisation de la fête nationale du 11 décembre (en millions de FCFA)	49

Démarche méthodologique

Le tableau de bord statistique (TB) 2022 de l'Administration du Territoire est un document d'analyse synthétique des données de l'annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire. Son élaboration a suivi les étapes suivantes :

- travaux techniques sur le choix des indicateurs ;
- élaboration d'une version provisoire du TB ;
- validation du TB.

La source principale des données est constituée de l'annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire.

L'élaboration du présent TB a été confrontée à un certain nombre de difficultés. Il s'agit entre autres :

- du déblocage tardif des ressources financières allouées à la production statistique ;
- de l'instabilité institutionnelle.

Les chiffres clés

Tableau 1: Chiffres Clés de l'administration du territoire

Indicateurs	Unités	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Ressources financières du MATDS							
Budget du MATDS	Millions FCFA	59 333	38 653	45 378	57 834	43 744	178 108
Part du budget du MATDS dans le Budget Etat	%	nd	2,1	1,8	2,3	1,9	nd
Taux d'exécution du budget du MATDS	%	84,0	81,2	79,2	81,8	97,1	99,5
Ressources humaines du MATDS¹							
		2 836	3 930	3 273	3 344	3 336	3 682
Hommes	Nombre	2 180	2 796	2 444	2 506	2 569	2 929
Femmes	Nombre	656	1 134	829	838	767	753
Subdivisions administratives							
Nombre de régions	Nombre	13	13	13	13	13	13
Nombre de provinces	Nombre	45	45	45	45	45	45
Nombre de département	Nombre	350	350	350	350	350	350
Nombre de secteurs et villages	Nombre	9 288	9 288	9 288	9 288	9 288	9 288
Gouverneurs de région							
		13	13	13	13	11	13
Hommes	Nombre	9	9	9	9	8	11
Femmes	Nombre	4	4	4	4	3	2
Hauts commissaires de province							
		45	45	45	45	44	45
Hommes	Nombre	33	36	37	34	34	39
Femmes	Nombre	12	9	8	11	10	6
Préfets de département							
		350	348	348	350	341	350
Hommes	Nombre	311	298	296	297	291	309
Femmes	Nombre	39	50	52	53	50	41
Libertés publiques							
Nombre de partis et formations politiques reconnus	Nombre	147	156	156	202	205	221
Mouvements associatifs							
Nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association traités							
	Nombre	5 128	5 514	5 627	6 810	8 317	5 637
Nationale	Nombre	2 160	2 065	2 229	2 444	3 270	2 161
Régionale	Nombre	344	336	431	656	761	543
Provinciale	Nombre	2 624	3 113	2 967	3 710	4 286	2 933
Nombre d'immatriculation de sociétés coopératives	Nombre	197	1 109	5 636	6 592	7 793	5 885
Protection civile							
Nombre de cas de sinistres répertoriés par les CCA							
	Nombre	370	479	558	744	565	357
Dont incendies	Nombre	245	297	336	260	300	167
Dont inondations	Nombre	109	165	160	442	191	128
Nombre de ménages affectés par les							
		1 708	3 985	3 858	17 340	6 628	8 346

Indicateurs	Unités	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
sinistres répertoriés par les CCA							
Dont incendies	Nombre	324	756	509	734	516	721
Inondations	Nombre	1 254	2 756	2 219	14 984	4 374	4 825
Interventions de la BNSP	Nombre	24 242	25 877	22 552	20 865	21 228	20 256
Incendies	Nombre	848	895	865	788	1 117	1 148
Accidents de circulation	Nombre	12 193	13 715	12 642	12 765	12 973	12 589
Secours à victimes	Nombre	6 058	5 966	5 007	4 407	4 967	4 936
Activités des tribunaux départementaux							
Matière gracieuse							
Nombre de jugements d'état	Nombre	532 936	518 068	605 210	600 303	689 089	467 363
Dont naissances	Nombre	521 232	506 456	593 971	588 962	675 613	449 051
Affaires contentieuses	Nombre	2 195	2 461	2 342	2 358	2 149	1 055
Conciliations acceptées	Nombre	1 941	2 171	2 051	1 942	1 859	899
Décisions rendues	Nombre	174	238	183	936	629	579

*Pour ce qui est des effectifs du personnel, le personnel militaire et paramilitaire n'est pas comptabilisé
Concernant le budget, le budget relatif au volet sécurité a été pris en compte.

I. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

1. Ressources humaines

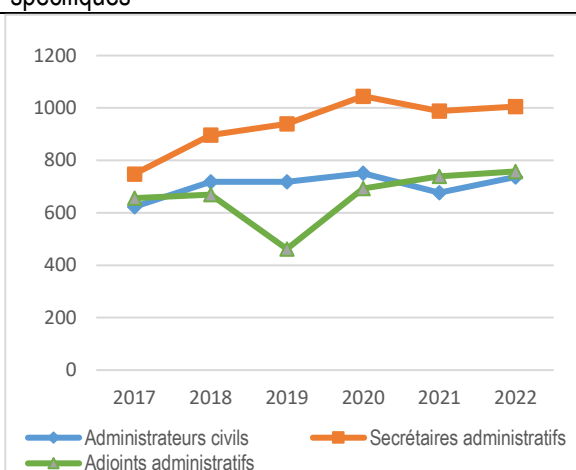
Tableau 2: Effectif du personnel civil du MATDS

Effectif en 2022	% femmes	% cadres supérieurs	% emplois spécifiques	% du personnel des CA	Variation en %	
					2022/2021	2021/2020
3 681	20,5	25,1	67,9	28,0	10,8	-0,6

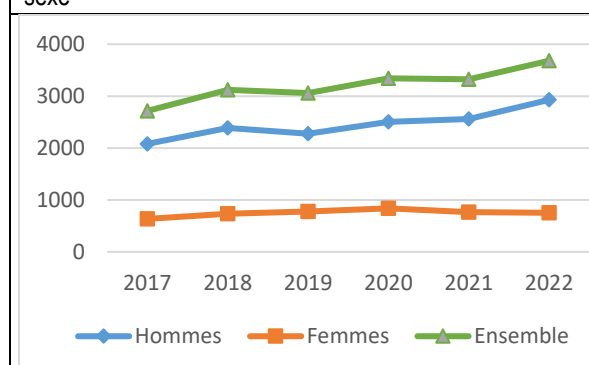
Tableau 3: Effectif du personnel civil du MATDS par catégorie

Catégorie	Effectif en 2022	Variation		Part en %
		2022/ 2021	2021/ 2020	
P	3	-50,0	100,0	0,1
A et assimilés	922	10,9	-9,7	25,1
B et assimilés	1 554	13,8	3,6	42,2
C et assimilés	1 027	9,4	3,4	27,9
D et assimilés	72	18,0	-44,5	2,0
E et assimilés	103	56,1	100,0	2,8
Autres	0	0	5,8	na
Total	3 681	10,8	-0,6	100,0

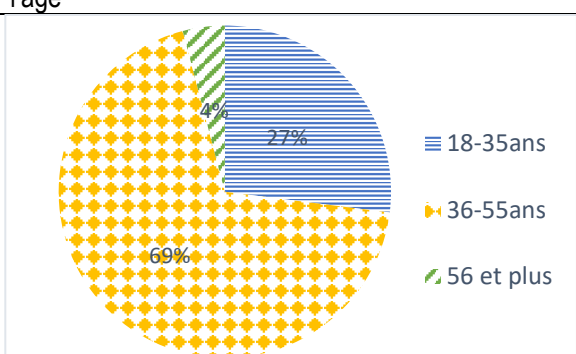
Graphique 1 : Evolution des agents dans les emplois spécifiques



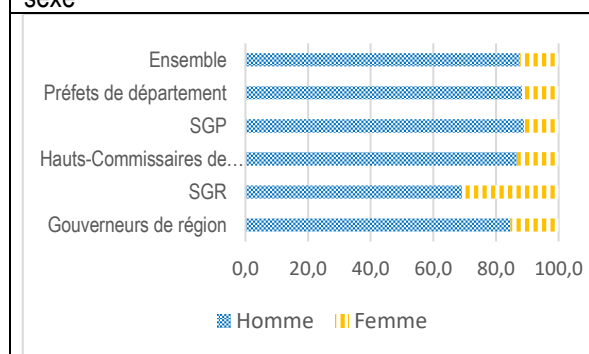
Graphique 2 : Evolution du personnel civil du MATDS selon sexe



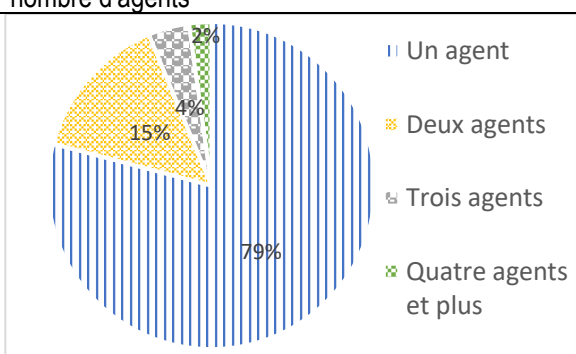
Graphique 3 : Répartition du personnel des CA selon l'âge



Graphique 4 : Répartition des CCA, SGR, SGP selon le sexe



Graphique 5 : Proportion des préfectures selon le nombre d'agents



Points saillants

- ❖ Hausse de 10,8% du personnel en 2022 ;
- ❖ 20,5% de personnel féminin ;
- ❖ 67,9% de personnel dans les emplois spécifiques ;
- ❖ Le préfet, unique agent dans 79,1% des préfectures.

Commentaire

L'effectif du personnel civil du MATDS est de 3 681 en 2022, soit une hausse de 10,8% par rapport à celui de 2021. Cela est dû à la prise en compte du personnel civil de l'ex ministère de la sécurité. Toutefois, cet effectif ne prend pas en compte le personnel militaire et paramilitaire.

Le personnel de sexe féminin représente 20,5% de l'effectif total. Cet effectif a connu une baisse de 2,6 points par rapport à 2021.

67,9% du personnel occupent des emplois spécifiques. Ce personnel est réparti comme suit : 29,4% d'Administrateurs civils (AC), 40,2% de Secrétaires administratifs (SA) et 30,3% d'Adjoints administratifs (AA). Dans les emplois spécifiques, 24,2% sont de sexe féminin.

Selon la répartition des Chefs de Circonscriptions Administratives (CCA) par emploi, 30,8% des Gouverneurs et 88,9% des Hauts Commissaires sont des AC tandis que 64% des Préfets sont des SA. Tous les postes de Secrétaires généraux de régions (SGR) et de Secrétaires généraux de province (SGP) sont occupés par les AC. Aussi, 12,4% des CCA, SGR, et SGP sont de sexe féminin.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

Tableau 4: Effectif du personnel des circonscriptions administratives

	Gouvernorat	Haut-commissariat	Préfecture
Moyenne	23	7	1
Min	8	2	1
Max	32	21	5

Graphique 6 : Répartition des CCA, SGR, SGP selon l'emploi

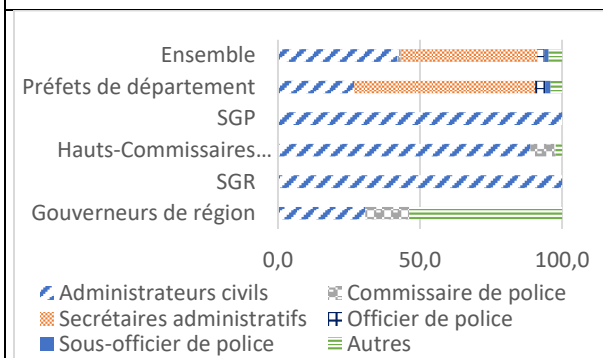
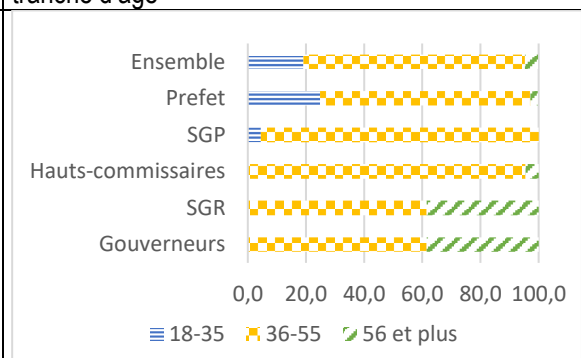


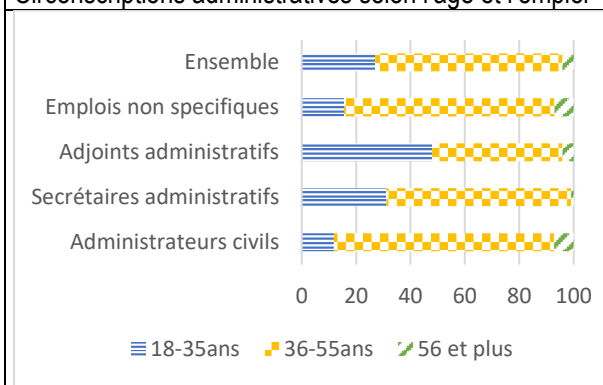
Tableau 5: Répartition du personnel des circonscriptions administratives selon l'emploi

Emplois	2022 (%)	Variation	
		2022/2021	2021/2020
Spécifiques	86,3	-12,9	0,5
Non spécifiques	13,7	-30,9	-11,7

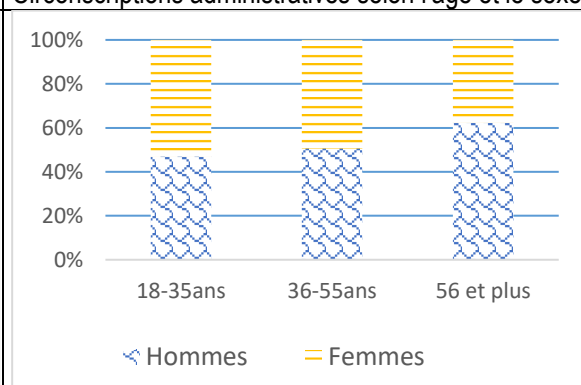
Graphique 7 : Répartition des CCA et Secrétaires généraux des circonscriptions administratives selon la tranche d'âge



Graphique 8 : Proportion du personnel des Circonscriptions administratives selon l'âge et l'emploi



Graphique 9 : Proportion du personnel des Circonscriptions administratives selon l'âge et le sexe



Points saillants

- ❖ Baisse de 12,5% du personnel des CA dans les emplois spécifiques en 2022 ;
- ❖ Disparité dans la répartition du personnel au niveau des CA.

Commentaire

En 2022, le personnel des circonscriptions administratives a connu une baisse de 15,9%. Cela s'explique principalement par la situation sécuritaire difficile dans certaines CA qui a entraîné un redéploiement du personnel.

Les effectifs du personnel varient entre 8 et 32 au niveau des gouvernorats. Au niveau des Hauts commissariats, cette variation est comprise entre 2 et 21.

Aucun Gouverneur, SGR, Haut-commissaire et SGP n'est dans la tranche d'âge de 18 à 35.

61,5% des Gouverneurs et des SGR ont au moins 56 ans.

Quant aux Hauts commissaires, SGP et Préfets, la plupart ont un âge compris entre 36 et 55 ans, soit 95,6% pour les hauts commissaires et les SGP et 72,3% pour les préfets.

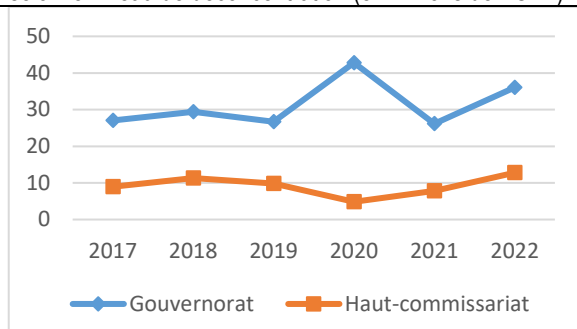
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

2. Ressources financières

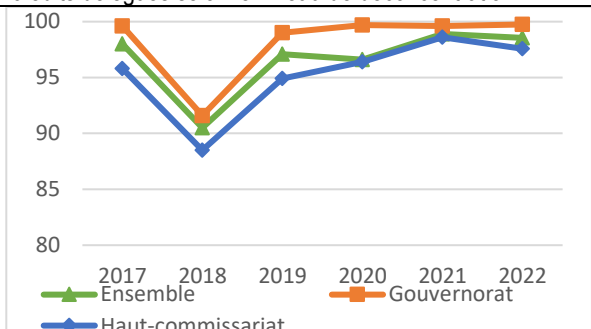
Tableau 6: Dotation budgétaire du MATDS

En millions de FCFA	% du programme administration du territoire	Variation du budget en % du programme administration du territoire 2022/2021	% crédits délégués	% transferts courants	% investissement	Variation du budget en %	
						2022/2021	2021/2020
178 108	6,8	-36	0,6	9,7	15,5	300,8	19,0

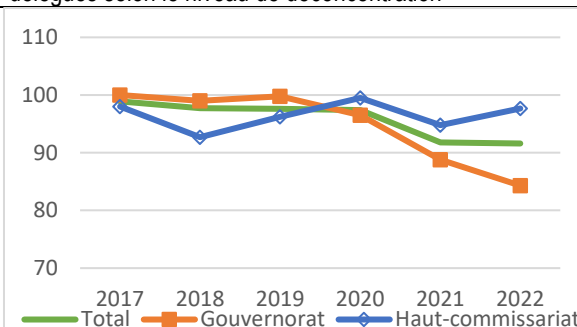
Graphique 10 : Evolution des crédits délégués moyens selon le niveau de déconcentration (en millions de FCFA)



Graphique 11 : Evolution du taux de décaissement des crédits délégués selon le niveau de déconcentration



Graphique 12 : Evolution du taux d'absorption des crédits délégués selon le niveau de déconcentration



Graphique 13 : Répartition du budget par programme

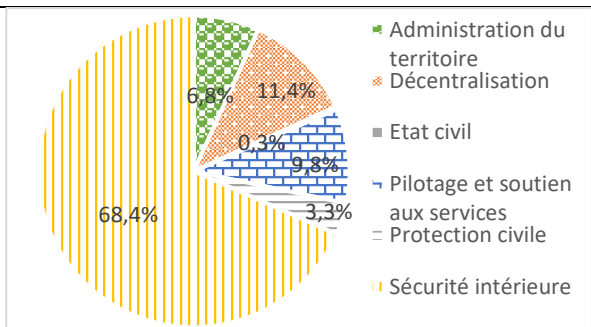


Tableau 7: Répartition du taux de décaissement par région

Région	Gouvernorat	Haut-commissariat	Ensemble
B Mouhoun	100,0	97,0	98,0
Cascades	97,9	98,8	98,3
Centre	99,9	100,0	100,0
Centre-Est	100,0	97,5	98,6
Centre-Nord	100,0	98,1	99,0
Centre-Ouest	100,0	99,6	99,7
Centre-Sud	100,0	99,9	100,0
Est	100,0	100,0	100,0
Hauts-Bassins	100,0	99,8	99,9
Nord	100,0	94,1	96,6
P-Central	100,0	99,6	99,8
Sahel	100,0	89,0	93,8
Sud-Ouest	98,9	99,5	99,2
Ensemble	99,7	97,6	98,6

Tableau 8: Répartition du taux d'absorption des crédits délégués par région

Région	Gouvernorat	Haut-Commissariat	Ensemble
B Mouhoun	93,1	91,2	91,9
Cascades	100,0	91,9	96,8
Centre	100,0	100,0	100,0
Centre-Est	84,0	93,0	88,5
Centre-Nord	38,5	100,0	68,8
Centre-Ouest	100,0	100,0	100,0
Centre-Sud	100,0	100,0	100,0
Est	100,0	87,0	92,8
Hauts-Bassins	100,0	92,3	96,2
Nord	100,0	100,0	100,0
P-Central	63,0	100,0	81,1
Sahel	76,4	87,6	82,0
Sud-Ouest	99,8	98,9	99,3
Ensemble	88,8	94,8	91,8

Tableau 9: Les dotations budgétaires

Rubriques Budgétaires	Montant en 2022 (en millions de FCFA)	Variation 2022/ 2021	Part en %
Dépenses de personnel	99 154	777,4	55,7
Achats de biens et services	32 915	768,2	18,5
Transferts courants	17 256	14,3	9,7
Crédits délégués alloués aux Gouvernorats	469	37,9	0,3
Crédits délégués alloués aux Hauts commissariats	575	63,8	0,3
Investissements	27 739	104,6	15,6
Total	178 108	300,8	100,0

Points saillants

- ❖ 6,8% du budget consacré au programme administration du territoire en 2022 ;
- ❖ Baisse de 36% du budget consacré au programme administration du territoire en 2022.

Commentaire

Le budget du MATDS en 2022 est de 178,1 milliards de FCFA. Il est en hausse de 300,8% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par la fusion du MATD avec le MSEC.

La part du budget consacrée au programme administration du territoire est de 6,8%, soit une baisse de 36% par rapport à celui de 2021.

Les crédits délégués alloués aux Gouvernorats et aux Hauts commissariats ont connu une hausse de 46,1% en 2022 par rapport à 2021.

Par nature de dépense, les parts les plus importantes du budget reviennent aux dépenses de personnel 55,7%, aux achats de biens et services 18,5% et aux investissements 15,6%.

Le taux de décaissement des crédits délégués alloués aux circonscriptions administratives est de 98,6% en 2022. Ce taux est de 99,7% au niveau gouvernorat et de 97,6% au niveau Haut-commissariat.

Quant au taux d'absorption, il est de 91,8%. Ce taux est de 88,8% et de 94,8% respectivement au niveau Gouvernorat et au niveau Haut-commissariat. La région du Centre-Nord avec 68,8% enregistre le plus faible taux d'absorption.

Note méthodologique

Le taux de décaissement des crédits délégués = (montant décaissé/montant alloué) *100 ;

Le taux d'absorption des crédits délégués = (montant consommé/montant décaissé) *100.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

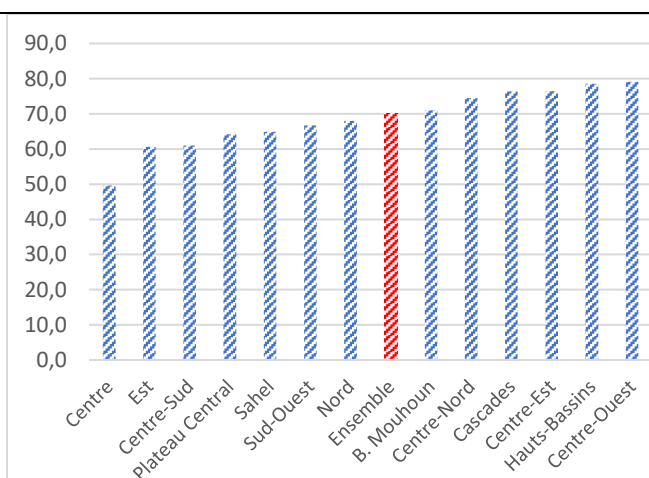
II. RELATIONS DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

1. Suivi des activités

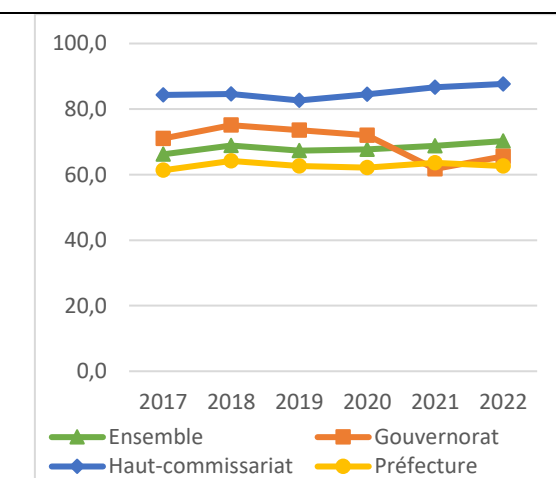
Tableau 10: Taux de transmission des rapports d'activités

	Taux en 2022	Variation en points de %		% de rapport hors délai
		2022/2021	2021/2020	
Ensemble	70,2	1,5	1,1	12,9
Services régionaux	65,6	3,9	-10,3	20,4
Services provinciaux	87,7	1,0	2,2	12,0
Services départementaux	62,7	-0,9	1,5	12,2

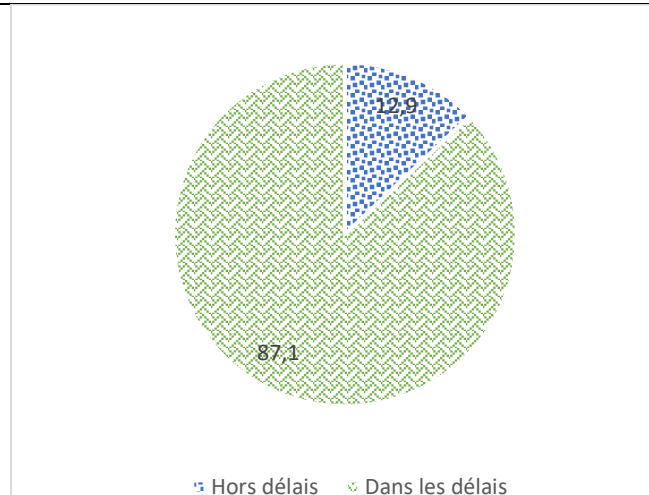
Graphique 14 : Taux de transmission des rapports d'activités par région



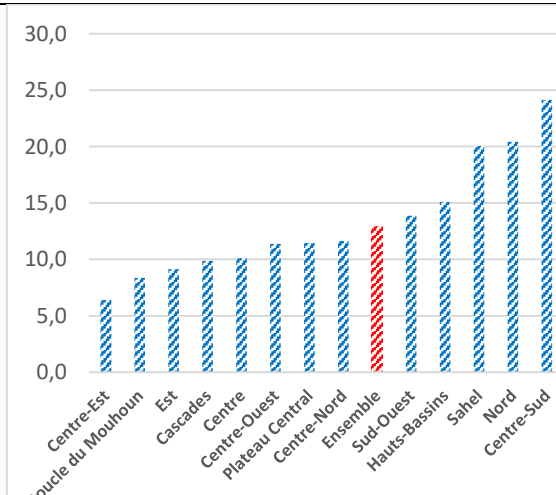
Graphique 15 : Evolution du taux de transmission des rapports d'activités selon le niveau de déconcentration



Graphique 16 : Répartition (en %) des rapports d'activités selon le délai de transmission en 2022



Graphique 17 : Proportion des rapports d'activités transmis hors délai par région en 2022



Points saillants

- ❖ Hausse du taux de transmission des rapports d'activités de 1,5 point ;
- ❖ 12,9% des rapports d'activités transmis hors délai.

Commentaire

Le taux de transmission des rapports d'activités est de 70,2% en 2022. Les services provinciaux enregistrent le plus fort taux de transmission avec 87,7% tandis-que les services départementaux enregistrent le plus faible taux avec 62,7%. A l'exception des services départementaux, les taux de transmission des services régionaux et provinciaux ont connu des hausses respectives de 3,9 points et de 1 point par rapport à 2021.

La région du Centre-Ouest enregistre le meilleur taux de transmission avec 79,1%, tandis que celle du Centre enregistre le plus faible taux avec 49,6%.

12,9% des rapports d'activités sont transmis hors délai. Cette proportion s'est nettement améliorée comparativement à celle de 2021 qui était de 19,1%.

La région du Centre-Sud enregistre le taux de transmission hors délai le plus élevé qui est de 24,1% contre 6,4% dans le Centre-Est.

Note méthodologique

Le taux de transmission des rapports d'activités= (nombre de rapports d'activités reçus/ nombre de rapports d'activités attendus) *100.

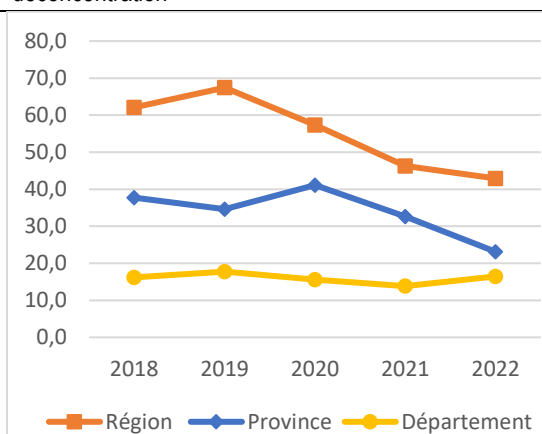
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

2. Fonctionnement des comités permanents

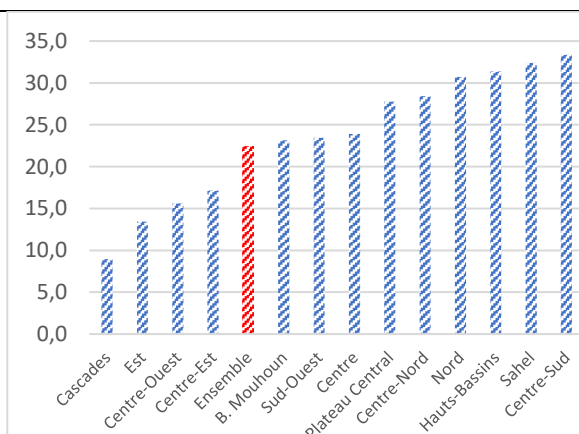
Tableau 11: Taux de tenue de sessions des comités permanents selon le niveau de déconcentration

	Taux en 2022(%)	Ecart	
		2022/ 2021	2021/ 2020
Ensemble	22,5	0,4	-3,6
Région	42,9	-3,4	-11,0
Province	23,1	-9,5	-8,5
Département	16,5	2,6	-1,8

Graphique 18 : Evolution du taux de tenue de sessions des comités permanents selon le niveau de déconcentration



Graphique 19 : Taux de tenue de sessions des comités permanents par région



Points saillants

- ❖ Faible taux de tenue de session des comités permanents ;
- ❖ Baisse du taux de tenue de sessions au niveau régional et provincial ;

Commentaire

En 2022, le taux de tenue des sessions des comités permanents est de 22,5%. Il est en hausse de 0,4 point par rapport à 2021. Cette augmentation est liée à l'amélioration du taux de tenue des sessions des comités départementaux. Toutefois, les taux sont en baisses aux niveaux provincial et régional.

Les taux sont relativement meilleurs au niveau régional (42,9%) qu'au niveau provincial (23,1%) et départemental (16,5%).

La région du Centre-Sud a le plus fort taux de tenue de sessions des comités permanents avec 33,3%.

Note méthodologique

Le taux de tenue de session des comités permanents = (nombre de sessions tenues / le nombre de sessions prévues) *100.

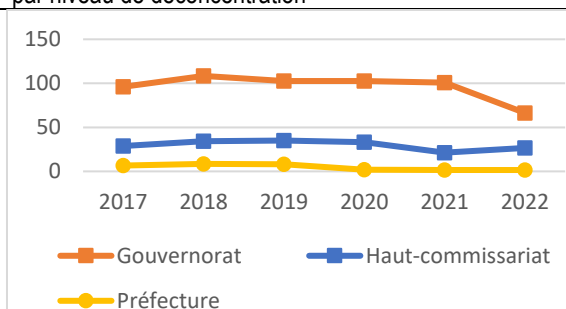
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

3. Arrêts pris au niveau déconcentré

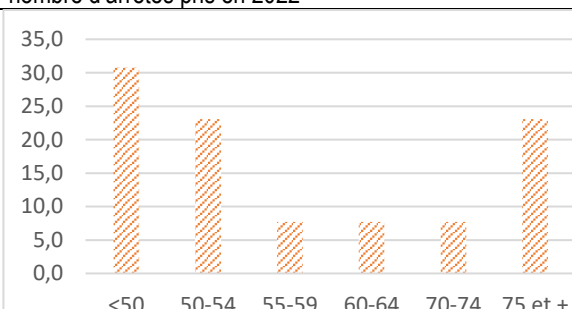
Tableau 12: Arrêts pris par les circonscriptions administratives

	Moyenne 2022	Ecart de la moyenne		Min en 2022	Médiane en 2022	Max en 2022
		2022/ 2021	2021/ 2020			
Ensemble ¹	7	0	-2	0	0	172
Gouvernorat	66	-35	-2	34	52	172
Haut-commissariat	27	5	-12	3	23	91
Préfecture	2	0	-1	0	0	95

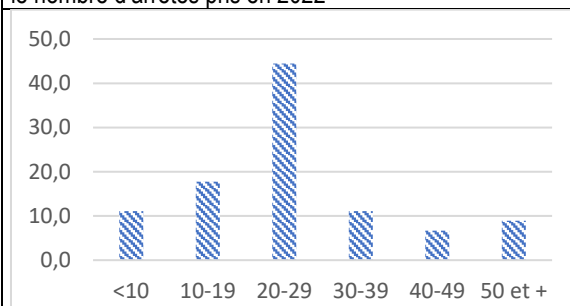
Graphique 20 : Evolution du nombre moyen d'arrêts pris par niveau de déconcentration



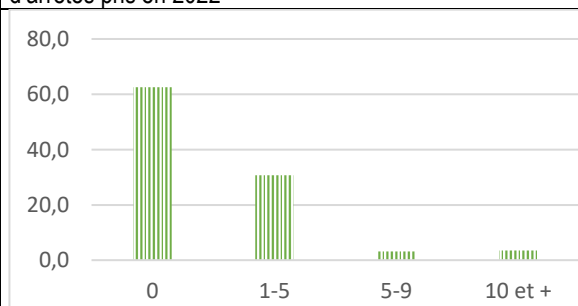
Graphique 21 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre d'arrêts pris en 2022



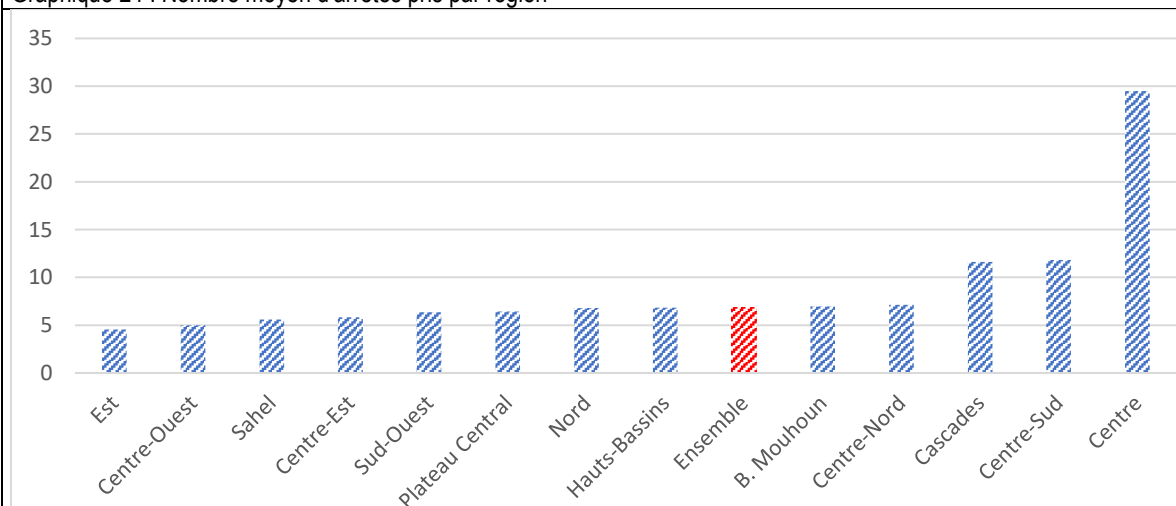
Graphique 22 : Proportion des Hauts commissariats selon le nombre d'arrêts pris en 2022



Graphique 23 : Proportion des Préfectures selon le nombre d'arrêts pris en 2022



Graphique 24 : Nombre moyen d'arrêts pris par région



¹ Moyenne de l'ensemble des circonscriptions administratives et non la moyenne des trois niveaux de déconcentration.

Points saillants

- ❖ Baisse du nombre moyen d'arrêtés pris au niveau Gouvernorat ;
- ❖ Au moins 30 arrêtés pris en moyenne par circonscription dans la région du Centre ;
- ❖ Aucun arrêté pris dans 62,6% des préfectures.

Commentaire

Par circonscription administrative, 7 arrêtés sont pris en moyenne en 2022. Cette moyenne n'a pas évolué par rapport à 2021.

Cependant, le nombre moyen d'arrêtés pris au niveau Gouvernorat a connu une baisse de 35 arrêtés et une hausse de 5 arrêtés au niveau Haut-commissariat. Aussi, 62,6% de préfectures déclarent n'avoir pas pris d'arrêtés.

En moyenne les circonscriptions administratives de la région du Centre enregistrent le nombre d'arrêtés le plus élevé soit 30 par circonscription contre 5 arrêtés par circonscription dans la région de l'Est.

Note méthodologique

Le nombre moyen d'arrêtés = nombre d'arrêtés pris par les CCA / le nombre de CA.

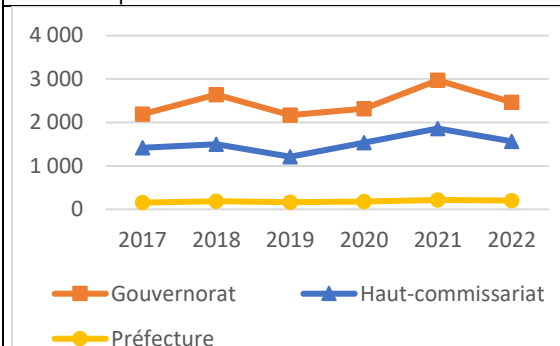
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

4. Missions autorisées au niveau déconcentré

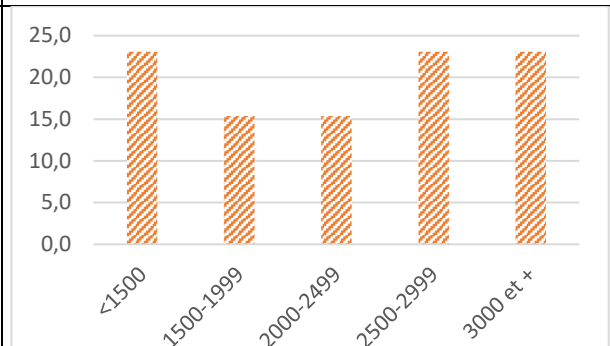
Tableau 13: Missions autorisées par les circonscriptions administratives

	Moyenne 2022	Ecart de la moyenne		Min en 2022	Médiane en 2022	Max en 2022
		2022/ 2021	2021/ 2020			
Ensemble	430	-58	87	0	185	5 341
Gouvernorat	2 463	-510	655	1 184	2 087	5 341
Haut-commissariat	1 562	-300	324	303	1 438	4 131
Préfecture	203	-13	34	0	164	2 038

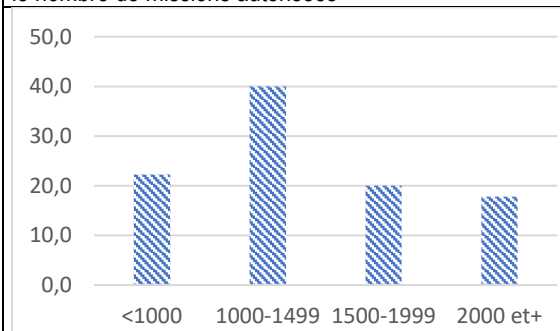
Graphique 25 : Evolution du nombre moyen de missions autorisées par CA selon le niveau de déconcentration



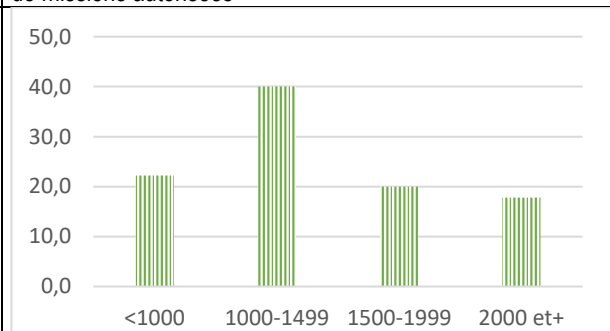
Graphique 26 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre de missions autorisées



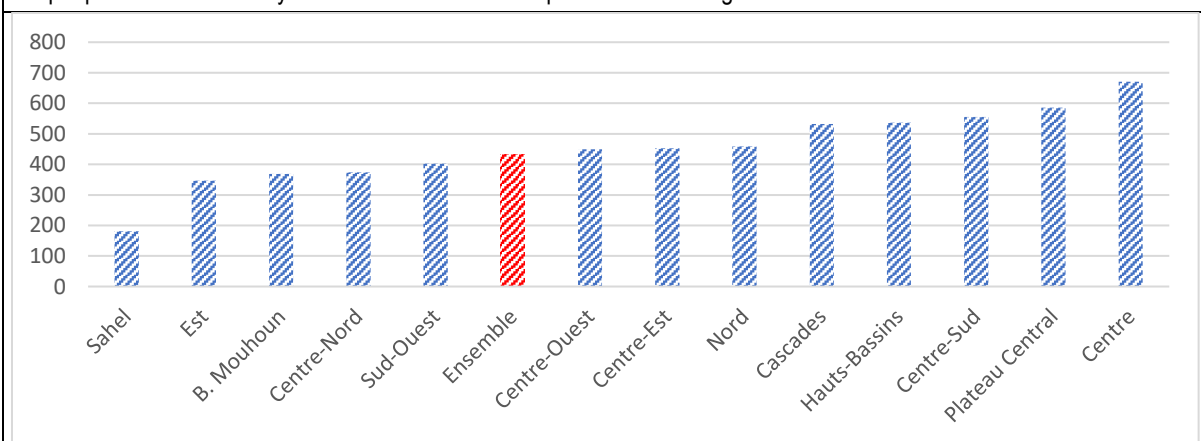
Graphique 27 : Proportion des Hauts commissariats selon le nombre de missions autorisées



Graphique 28 : Proportion des Préfectures selon le nombre de missions autorisées



Graphique 29 : Nombre moyen de missions autorisées par CA selon la région



Point saillant

- ❖ Baisse du nombre de missions autorisées pour chaque niveau de déconcentration.

Commentaire

En 2022, le nombre moyen de missions autorisées pour chaque niveau de déconcentration est en baisse par rapport à 2021. Cette baisse est de 510 missions au niveau Gouvernorat, de 300 au niveau Haut-commissariat et de 13 au niveau Préfecture.

Le nombre moyen de missions autorisées dans les régions du Sahel, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et du Sud-Ouest est inférieur à la moyenne.

Note méthodologique

Le nombre moyen de mission autorisées= nombre total de missions autorisées par les CCA/nombre de CA.

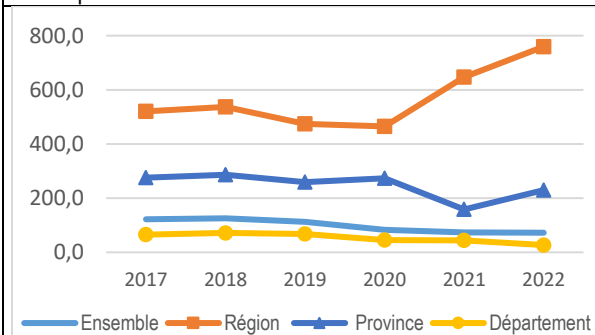
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

5. Correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés

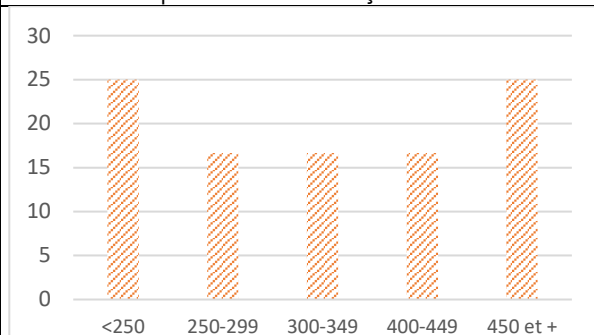
Tableau 14: Correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues

	Moyenne 2022	Ecart de la moyenne		Min en 2022	Médiane en 2022	Max en 2022
		2022/ 2021	2021/ 2020			
Ensemble	72	-1	-9	0	6	4 420
Région	759	113	182	163	311	4 420
Province	230	71	-115	0	73	1 668
Département	27	-17	-1	0	4	708

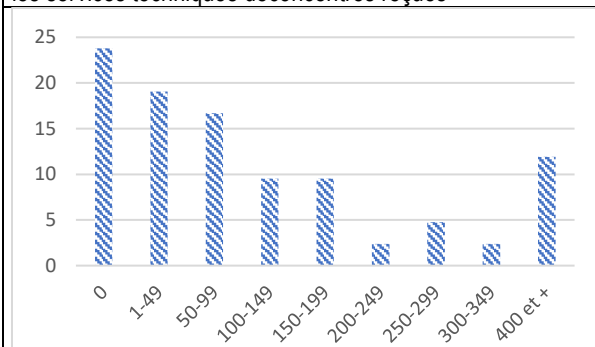
Graphique 30 : Evolution du nombre moyen de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés selon le niveau



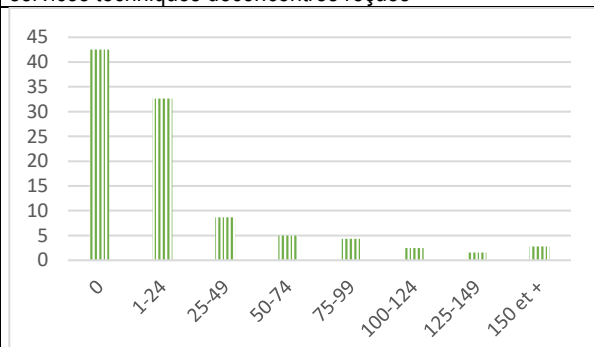
Graphique 31 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues



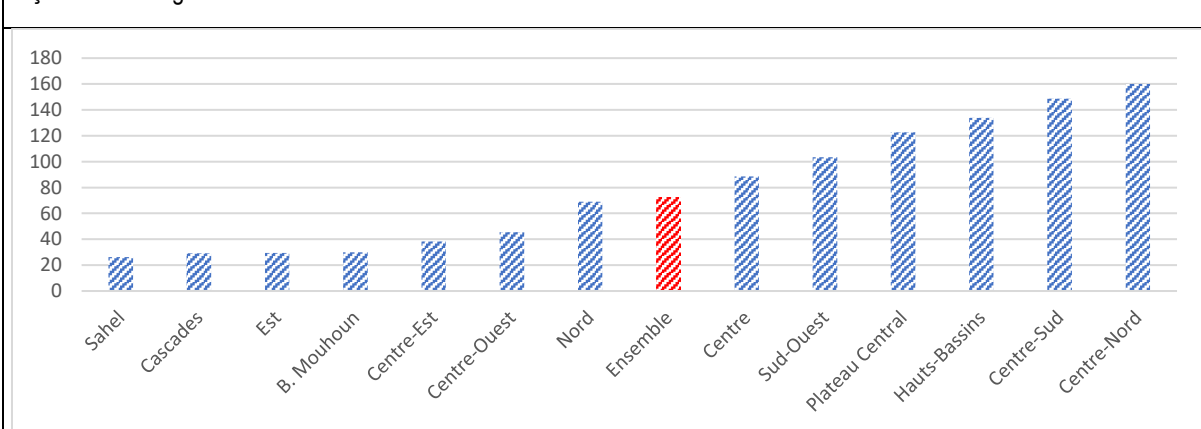
Graphique 32 : Proportion des Hauts commissariats selon le nombre de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues



Graphique 33 : Proportion des Préfectures selon le nombre de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues



Graphique 34 : Nombre moyen de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçus selon la région



Points saillants :

- ❖ Baisse du nombre de correspondances des structures centrales reçues vers les services techniques déconcentrés au niveau Département ;
- ❖ 43% des Département n'ont pas reçu de correspondances des structures centrales vers les services techniques en 2022

Commentaire :

En moyenne, 759 correspondances des structures centrales sont reçues par les régions, 230 par les provinces et 27 par les départements pour les services techniques déconcentrés en 2022. Ces moyennes sont en hausse de 113 correspondances dans les régions, de 71 dans les provinces et en baisse de 17 dans les départements par rapport à 2021.

En outre 43% des préfectures et 24% des Hauts commissariats n'ont pas reçu de correspondances des structures centrales pour les services techniques déconcentrés en 2022.

La région des Cascades reçoit moins de correspondances des structures centrales pour les services techniques, soit 26 correspondances par circonscription administrative.

Note méthodologique

Le nombre moyen de correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés = nombre correspondances des structures centrales vers les services techniques déconcentrés reçues par les CA/ le nombre de CA.

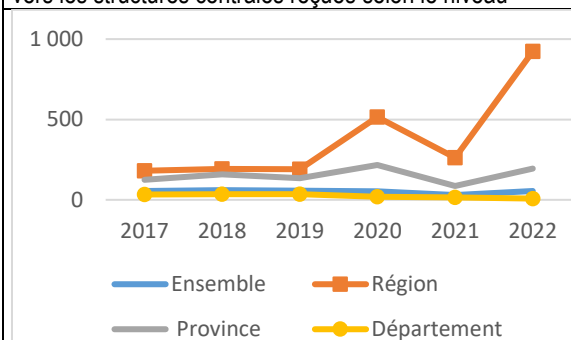
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

6. Correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales

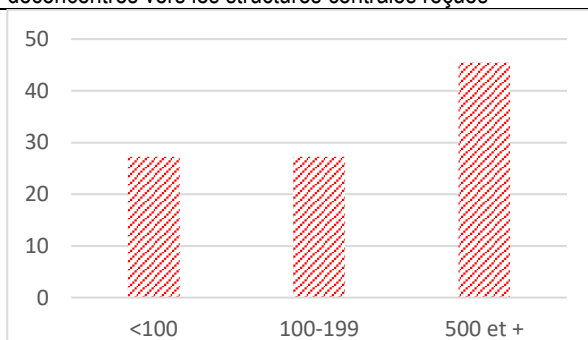
Tableau 15: Correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues par niveau de déconcentration

	Moyenne 2022	Ecart de la moyenne		Min en 2022	Médiane en 2022	Max en 2022
		2022/ 2021	2021/ 2020			
Ensemble	56	26	-24	0	0	2 854
Région	923	660	-251	75	189	2 854
Province	194	108	-131	0	14	2 203
Département	8	-6	-5	0	0	157

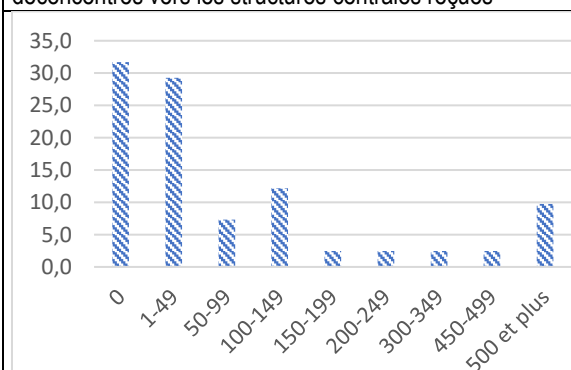
Graphique 35 : Evolution du nombre moyen de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues selon le niveau



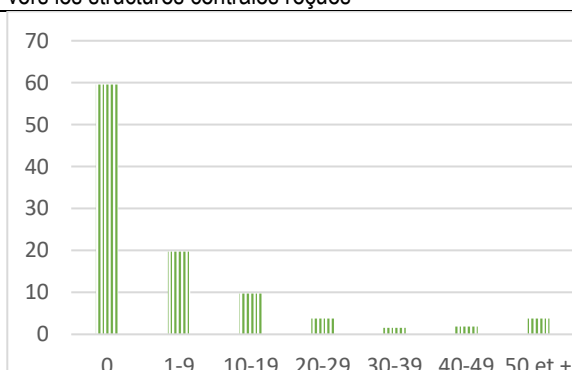
Graphique 36 : Proportion des Gouvernorats selon le nombre de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues



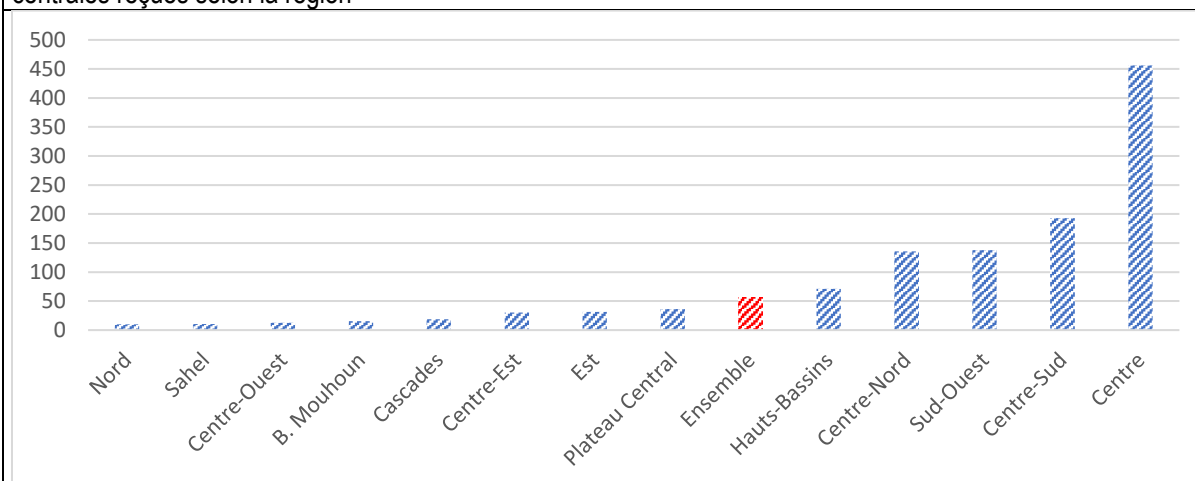
Graphique 37 : Proportion des Hauts commissariats selon le nombre de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues



Graphique 38 : Proportion des Préfectures selon le nombre de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues



Graphique 39 : Nombre moyen de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues selon la région



Points saillants

- ❖ Hausse du nombre moyen de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales ;
- ❖ Plus de la moitié des préfectures n'ont pas reçu de correspondances des services techniques déconcentrés pour les structures centrales.

Commentaire

En 2022, le nombre moyen de correspondances reçues des services techniques déconcentrés pour les structures centrales est de 923 correspondances au niveau région, de 194 au niveau province et 8 au niveau département. Ce nombre moyen est en hausse de 660 correspondances au niveau région et 108 au niveau province par rapport à 2021, tandis qu'au niveau département, il est en baisse de 6 correspondances.

Aussi, près de 60% des préfectures et 32% des Hauts commissariat n'ont pas reçu de correspondances des services techniques pour les structures centrales.

Dans les régions du Nord et du Sahel, les circonscriptions administratives ont reçu le plus faible nombre de correspondances des services techniques déconcentrés pour les structures centrales soit 10 correspondances en moyenne.

Note méthodologique

Le nombre moyen de correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales = nombre correspondances des services techniques déconcentrés vers les structures centrales reçues par les CA/le nombre de CA.

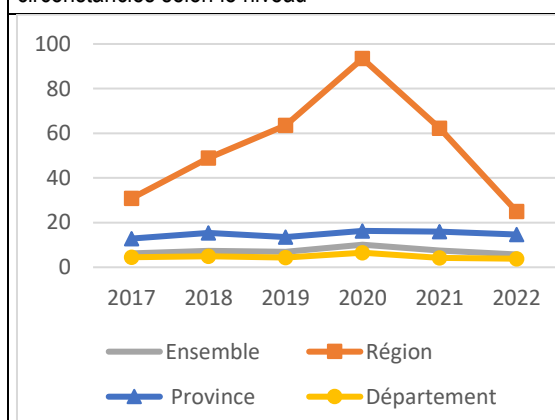
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

7. Rapports circonstanciés produits par les services techniques déconcentrés reçus

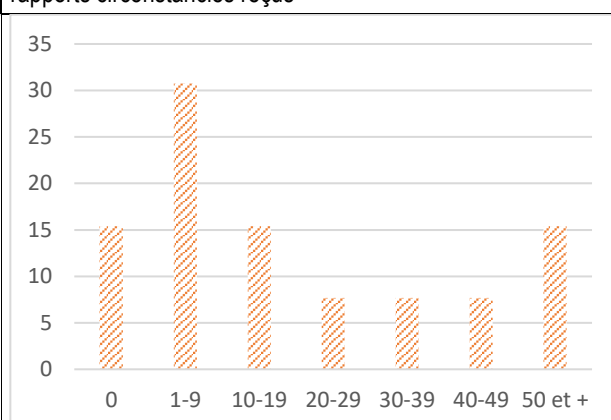
Tableau 16: Rapports circonstanciés produits par les services techniques déconcentrés

	Moyenne 2022	Ecart de la moyenne		Min en 2022	Médiane en 2022	Max en 2022
		2022/ 2021	2021/ 2020			
Ensemble	6	-2	-3	0	1	142
Région	25	-37	-31	0	17	87
Province	15	-1	0	0	6	84
Département	4	0	-3	0	1	142

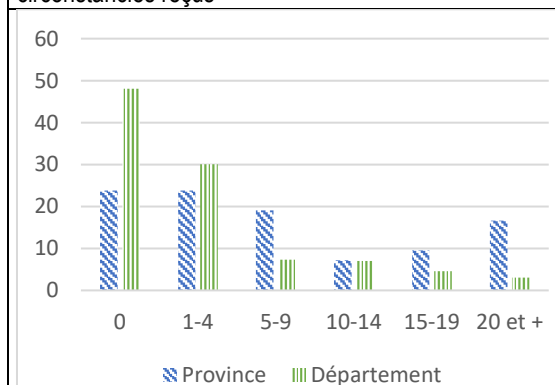
Graphique 40 : Evolution du nombre moyen de rapports circonstanciés selon le niveau



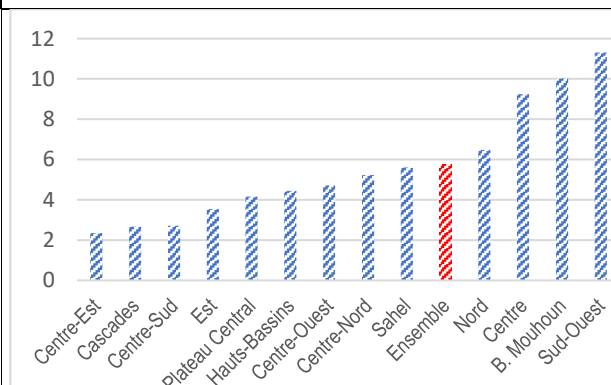
Graphique 41 : Proportion des gouvernorats selon le nombre de rapports circonstanciés reçus



Graphique 42 : Proportion des hauts commissariats et des départements selon le nombre de rapports circonstanciés reçus



Graphique 43 : Nombre moyen de rapports circonstanciés reçus selon la région



Points saillants :

- ❖ Baisse continue du nombre moyen de rapports circonstanciés reçus au niveau régional depuis 2020 ;
- ❖ Aucun rapport circonstancié reçu des services techniques déconcentrés (STD) par 48% des Préfectures.

Commentaire :

Le nombre moyen de rapports circonstanciés reçu des STD est en baisse de 35 rapports au niveau Gouvernorat et d'un (01) rapport au niveau Haut-commissariat par rapport à 2021.

15% des Gouvernorats, 24% des Hauts-commissariats et 48% des Préfectures, n'ont pas reçu de rapports circonstanciés des services techniques déconcentrés en 2022.

La région du Sud-Ouest a reçu le plus de rapports circonstanciés, soit en moyenne 11 rapports par circonscriptions administratives.

Note méthodologique

Le nombre moyen de rapports circonstanciés = nombre de rapports circonstanciés reçues par les CA/le nombre de CA.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

III. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX DEPARTEMENTAUX (TD)

1. Affaires contentieuses

Tableau 17: Nombre des affaires contentieuses selon la nature						Graphique 44 : Proportion (%) des tribunaux départementaux selon le nombre d'affaires contentieuses traitées en 2022					
	Nombre	Variation en %.		Tentatives de conciliation en %	Conciliations acceptées en %						
		2022/2021	2021/2020								
Ensemble	1 055	-60	-4,6	99,0	85,2						
Civile	870	-63,3	8,4	99,1	85,7						
Commerciale	97	-63,4	-12	100	85,6						
Autre	88	-74,8	24,1	96,6	79,5						
Graphique 45 : Proportion (%) des affaires nouvelles selon la nature dans la matière contentieuse						Graphique 46 : Répartition des affaires en matière contentieuse par nature et par région					
Tableau 18: Taux d'acceptation des tentatives de conciliation engagées par région											
Région	Pourcentage des affaires	% des tentatives de conciliation	Acceptation des tentatives de conciliation (en % par nature)								
			Civile	Commerciale	Autres	Ensemble					
Boucle du Mouhoun	12,9	100,0	92,4	81,3	83,3	89,0					
Cascades	6,4	100,0	96,1	100,0	78,6	92,5					
Centre	1,5	100,0	81,3	na	na	81,3					
Centre-est	8,1	98,8	70,9	100,0	100,0	72,9					
Centre-Nord	3,8	95,0	64,1	na	100,0	65,0					
Centre-Ouest	9,5	107,0	89,2	100,0	87,5	90,0					
Centre-Sud	2,0	66,7	78,6	50,0	0,0	57,1					
Est	1,2	130,8	92,3	na	na	92,3					
Hauts-Bassins	17,0	98,3	77,4	75,0	88,9	78,2					
Nord	3,7	100,0	91,2	100,0	100,0	92,3					
Plateau Central	4,5	83,0	65,8	100,0	37,5	61,7					
Sahel	0,9	100,0	55,6	na	na	55,6					
Sud-Ouest	28,7	99,7	95,8	95,2	100,0	96,0					
Ensemble	100,0	99,0	85,7	85,6	79,5	85,2					

Points saillants :

- ❖ Baisse de 60% des affaires contentieuses en 2022 ;
- ❖ Aboutissement de 85,2% des tentatives de conciliations ;
- ❖ 83% d'affaires civiles en 2022.

Commentaire :

En 2022, les TD enregistrent 1 055 affaires en matière contentieuse soit une baisse de 60% par rapport à l'année précédente. Parmi les affaires contentieuses enregistrées, 83% sont civiles et 9,2% commerciales. Aussi 99% de ces affaires ont fait l'objet de tentative de conciliation dont 85,2% ont abouti.

Dans l'ensemble, 90% des TD n'ont enregistré aucune affaire commerciale et 48% ont connu des affaires civiles.

Toutes les affaires enregistrées dans les régions du Centre, de l'Est et du Sahel sont civiles. La Région du Sud-Ouest enregistre la plus grande part d'affaires contentieuses avec un taux de 28,7% contre 0,9% pour le Sahel.

Note méthodologique :

% des tentatives de conciliation = (nombre d'affaires ayant connu une tentative de conciliation/nombre d'affaires enregistrées) *100

Taux d'acceptation des tentatives de conciliation engagées = (nombre d'affaires dont la conciliation a été acceptée /nombre d'affaires ayant connu une tentative de conciliation) *100

Pour ce présent TB, la collecte a concerné seulement les tribunaux départementaux.

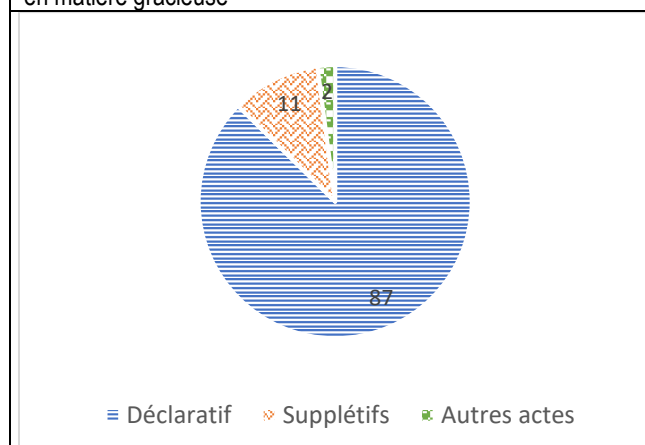
Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'administration du territoire, DGESS/MATDS.

2. Matière gracieuse

Tableau 19: Nombre moyen des affaires gracieuses traitées selon la nature

Requête	Nombre d'affaires gracieuses	Nombre moyen en 2022	Variation en %		Décisions rendues (en %)	Décisions rendues acceptées (en %)
			2022/2021	2021/2020		
Ensemble	467 363	2 045	-32,2	14,8	98,2	97,2
Jugement déclaratif	408 390	1 916	-36,8	14,1	98,9	97,9
Jugement supplétif	49 317	108	35,5	28,6	92,6	90,7
Autres actes	9 656	21	38,3	11,4	99,5	98,3

Graphique 47 : Proportion des affaires nouvelles selon la nature en matière gracieuse



Graphique 48 : Affaires nouvelles selon la nature en matière gracieuse par région

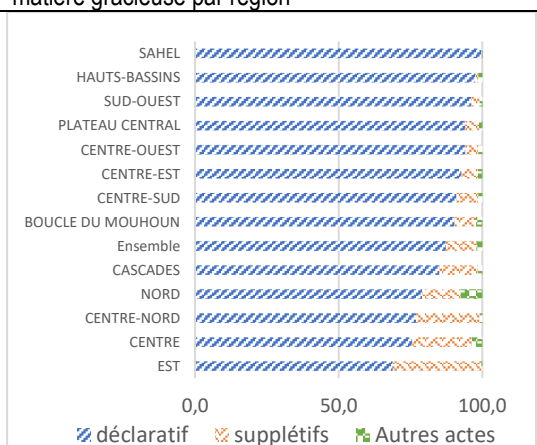


Tableau 20: Taux d'acceptation des décisions rendues en matière gracieuse par région (%)

	Jugement déclaratif	Jugement supplétif	Autres actes	Total
B. Mouhoun	97,8	99,4	97,3	97,9
Cascades	99,9	100,0	100,0	99,9
Centre	99,4	99,8	96,6	99,4
Centre-Est	98,2	97,0	93,5	98,1
Centre-Nord	88,4	74,9	97,6	85,5
Centre-Ouest	99,7	99,5	99,9	99,7
Centre-Sud	99,6	99,5	99,4	99,6
Est	98,1	89,2	88,6	95,3
Hauts-Bassins	97,4	98,9	86,4	97,3
Nord	99,2	95,9	99,9	98,8
Plateau Central	99,3	100,0	97,7	99,3
Sahel	99,6	100,0	100,0	99,6
Sud-Ouest	99,5	100,0	99,1	99,5
Ensemble	97,9	90,7	98,3	97,2

Points saillants

- ❖ Baisse de 32,2% du nombre d'affaires enregistrées en matière gracieuse ;
- ❖ 87% des affaires sont des jugements déclaratifs ;
- ❖ Taux d'acceptation des jugements rendus de 97,2%.

Commentaire

467 363 affaires gracieuses ont été enregistrées par les TD en 2022, soit une baisse de 32,2% par rapport à 2021. Les requêtes de jugements déclaratifs représentent 87% des affaires enregistrées en matière gracieuse. 98,2% des affaires portées devant les TD ont fait l'objet de décision et 97,2% desdites décisions ont été acceptées. Le taux d'acceptation le plus élevé s'observe dans la région des Cascades (99,2%) tandis que le plus faible taux s'observe dans le Centre-Nord (85,5%).

La région des cascades enregistre la plus grande proportion de requêtes de jugements déclaratifs en matière gracieuse qui est de 99,9% contre 88,4% pour la région du Centre-Nord.

Note méthodologique :

Taux d'acceptation des décisions rendues = (nombre de décisions acceptées / nombre de décisions rendues) *100

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

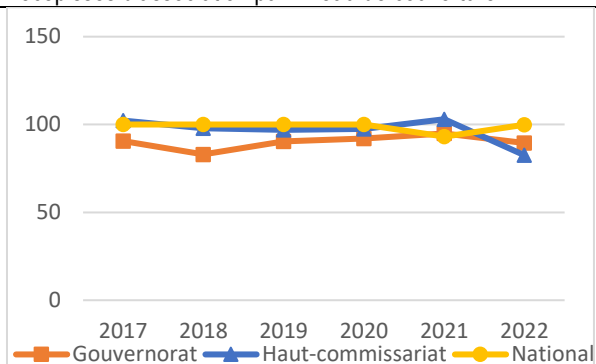
IV. LIBERTES PUBLIQUES

1. Dossiers de déclaration et de renouvellement d'association

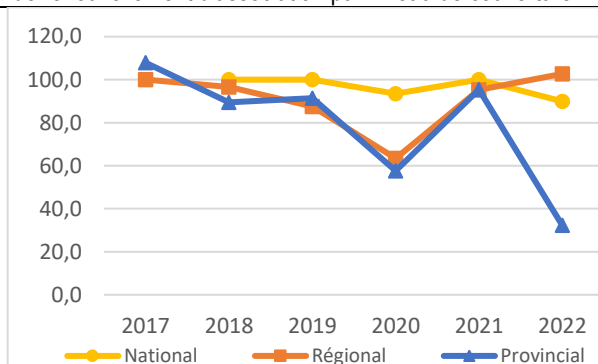
Tableau 21: Situation des actes d'association par niveau de couverture en 2022

Désignation	National	Régional	Provincial	Total
Dossiers de déclaration d'existence d'association reçus	2 163	546	3 575	6 284
Dossiers de déclaration d'existence d'association traités	2 161	543	2 933	5 637
Récépissés de déclaration d'existence d'association délivrés	1 914	486	2 419	4 819
Taux de délivrance de récépissés	99,9	89,5	82,5	85,5
Dossiers de renouvellement d'association reçus	664	37	781	1 482
Attestations de renouvellement d'association délivrées	597	38	252	887
Taux de délivrance d'attestations	89,9	102,7	32,3	59,9
Rapports d'activités d'association reçus	nd	26	204	nd

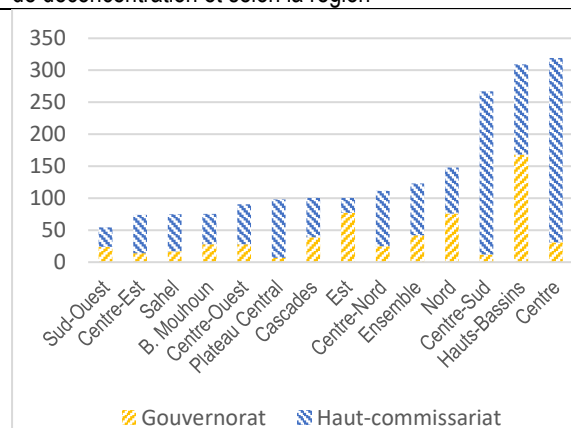
Graphique 49 : Evolution du taux de délivrance de récépissés d'association par niveau de couverture



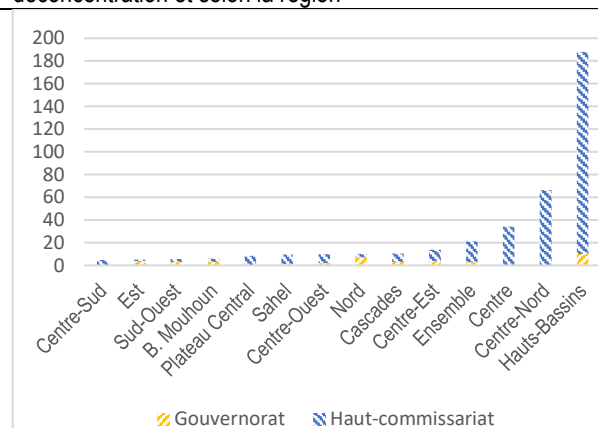
Graphique 50 : Evolution du taux de délivrance d'attestations de renouvellement d'association par niveau de couverture



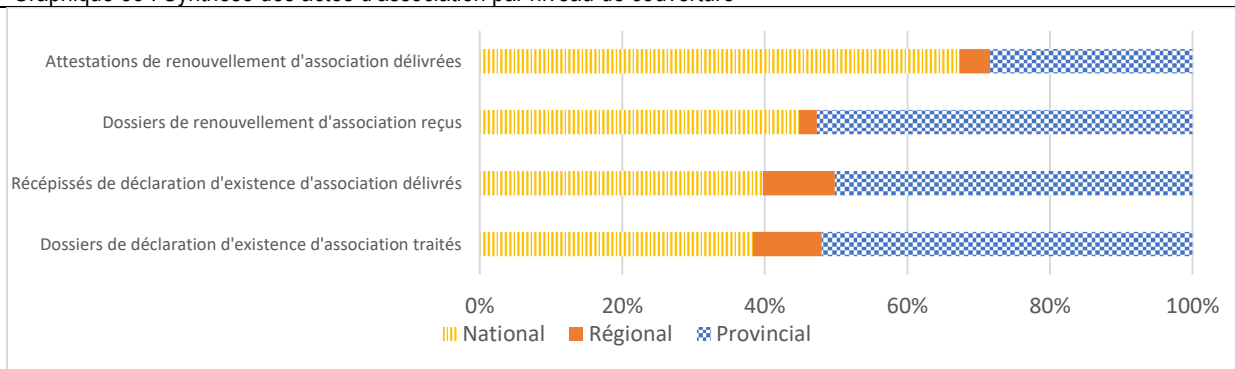
Graphique 51 : Répartition du nombre moyen de dossiers de déclaration d'existence d'association reçus par niveau de déconcentration et selon la région



Graphique 52 : Répartition du nombre moyen de dossiers de renouvellement d'association reçus par niveau de déconcentration et selon la région



Graphique 53 : Synthèse des actes d'association par niveau de couverture



Points saillants

- ❖ 5 637 dossiers de déclaration d'existence d'association traités en 2022 ;
- ❖ Taux de délivrance de récépissés de 85,5%.

Commentaire

4 819 récépissés de déclaration d'existence d'association ont été délivrés sur 5 637 dossiers traités en 2022, soit un taux de délivrance de 85,5%. Ce taux est inférieur à celui de 2021 (98,4%).

S'agissant des dossiers de renouvellement, 1 482 dossiers sont reçus et 887 attestations sont délivrées soit un taux de 59,9%.

La province enregistre 52% des dossiers de déclaration d'existence et 52,7% des dossiers de renouvellement d'association.

Le Haut-commissariat de la province du Kadiogo, dans la région du Centre, enregistre le nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association le plus élevé qui est de 288 en moyenne. Les Hauts commissariats de la région de l'Est enregistrent en moyenne le plus petit nombre de dossiers de renouvellement soit 24 dossiers.

Note méthodologique :

Taux de délivrance de récépissés = (nombre de récépissés de déclaration d'existence d'association délivrés/ nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association traités) *100

Taux de délivrance d'attestations= (nombre d'attestations de renouvellement d'association délivrées/ nombre de dossiers de renouvellement d'association reçus) *100

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

Tableau 22: Dossiers de déclaration d'existence d'associations à vocation nationale et de fondations

Type d'association	Nombre en 2022	Répartition en %	Variation en %		Pourcentage des demandes autorisées
			2022/2021	2021/2020	
Associations ordinaires	2 827	83,5	-13,0	35,3	93,6
Associations étrangères	92	2,7	-24,0	36,8	85,9
Fondations	33	0,9	-33,3	30,0	78,8
Associations culturelles	392	11,6	28,6	-0,5	60,7
Syndicats	42	1,2	-14,3	366,7	85,7
Total	3 386	100,0	-11,3	33,8	89,4

Tableau 23: Dossiers de reconnaissance officielle et de renouvellement de partis et formations politiques reçus

	Nombre en 2022	Variation en %		Pourcentage des demandes autorisées
		2022/2021	2021/2020	
Création	17	88,9	-30,8	100
Renouvellement	7	-50,0	-17,6	100
Total	24	4,3	-23,3	100

Points saillants

- ❖ Taux de reconnaissance officielle des associations culturelles de 60,7% ;
- ❖ Hausse de 4,3% du nombre de dossiers de reconnaissance officielle et de renouvellement de partis et formations politiques reçus.

Commentaire

En 2022, les dossiers de déclaration d'existence d'association à vocation nationale et de fondations reçus sont de 3 386 et 83,5% de ces dossiers concernent les associations ordinaires. Au total, 89,4% des demandes ont été autorisées.

Le taux de reconnaissance officielle des associations culturelles de 60,7% est inférieur à ceux des autres types d'associations.

De 2021 à 2022, le nombre de dossiers de déclaration d'existence d'association à vocation nationale et de fondations reçus a connu une baisse de 11,3%.

Le nombre de dossiers de reconnaissance officielle et de renouvellement de partis et formations politiques reçus a connu une hausse de 4,3%.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

2. Délivrance d'immatriculation des sociétés coopératives par région

Région	Nombre en 2022	Proportion (%) en 2022	Variation en %	
			2022/2021	2021/2020
B. Mouhoun	818	12,0	-25,1	13,0
Cascades	595	10,1	3,5	301,4
Centre	107	1,8	-22,5	44,0
Centre-Est	575	9,5	-9,9	71,5
Centre-Nord	658	11,1	-27,1	12,4
Centre-Ouest	502	7,0	5,9	0,8
Centre-Sud	316	3,8	3,9	-8,2
Est	310	4,8	-3,1	-61,5
Hauts-Bassins	1 234	21,0	-10,2	26,5
Nord	605	6,8	-26,6	79,1
P. Central	179	3,0	-26,0	-6,2
Sahel	151	3,0	-33,2	53,3
Sud-Ouest	298	5,9	-56,4	157,0
Ensemble	6 348	100,0	-18,5	21,8

Région	2018	2019	2020	2021	2022
B. Mouhoun	87,4	62,7	103,8	99,1	86,4
Cascades	67,3	98,9	93,8	98,8	100,0
Centre	100,0	100,0	95,6	105,3	100,0
Centre-Est	83,7	41,7	93,4	98,9	97,6
Centre-Nord	100,0	100,0	97,0	96,8	99,4
Centre-Ouest	84,3	87,4	79,7	93,5	81,9
Centre-Sud	100,0	62,4	77,1	93,8	71,5
Est	58,1	70,9	117,0	74,8	91,3
H. Bassins	85,0	88,3	96,4	93,7	100,0
Nord	45,4	98,3	100,2	91,5	66,4
P. Central	90,4	66,3	99,3	93,4	98,9
Sahel	106,5	88,3	80,6	89,3	117,9
Sud-Ouest	90,9	44,0	71,5	95,9	117,4
Ensemble	80,7	80,7	82,6	94,5	92,7

Points saillants

- ❖ Baisse de 18,5% du nombre de dossiers de constitution de sociétés coopératives traités ;
- ❖ Taux d'immatriculation des sociétés coopératives de 92,7%.

Commentaire

6 348 dossiers de constitution de sociétés coopératives ont été traités en 2022 par les Hauts Commissariats. La région du Centre avec 1,8% et celles du Plateau-Central et du Sahel avec 3% enregistrent les plus faibles proportions.

Le nombre de dossiers de constitution de sociétés coopératives traités a baissé de 18,5% par rapport à 2021.

Le taux d'immatriculation des sociétés coopératives est de 92,7%. Ce taux est supérieur à 100% dans les régions du Sahel et du Sud-Ouest.

Note méthodologique

Taux d'immatriculation des sociétés coopératives = (nombre d'immatriculation de sociétés coopératives délivrées/ Dossiers de constitution de sociétés coopératives traités) *100

Les taux de traitement des dossiers (agréments ou d'immatriculation des sociétés coopératives) supérieur à 100% s'expliquent par le fait que certains dossiers reçus en année **n-1** sont traités en année **n** en plus des dossiers de l'année **n**.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

V. PROTECTION CIVILE : les interventions de la BNSP

Tableau 26: Interventions de la BNSP par compagnie.

Compagnie	Nombre d'interventions	Proportion par compagnie (en %)	Variation 2022/2021 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)
1ère Compagnie (Ouaga 1)	2 340	11,6	-62,8	0,7
2ème Compagnie (Bobo)	4 898	24,2	3,2	6,7
3ème Compagnie (Koudougou)	1 843	9,1	-6,4	-18,2
4ème Compagnie (Ouahigouya)	1 541	7,6	6,1	-3,5
5ème Compagnie (Banfora)	1 327	6,6	-0,2	4,6
6ème Compagnie (Boromo)	274	1,4	-5,8	0,7
7ème Compagnie (Kaya)	688	3,4	37,3	-8,1
8ème compagnie (Ouaga 2)	2 104	10,4	-50,0	2,4
9ème Compagnie (Koupèla)	394	1,9	-9,4	13,9
10ème compagnie (Ouaga 3)	3 140	15,5	na	na
11ème compagnie (Ouaga 4)	1 509	7,4	na	na
12ème compagnie (Dori)	198	1,0	na	na
Total	20 256	100,0	-4,6	1,7

Tableau 27: Situation des interventions de la BNSP par nature

Natures	Nombre d'interventions	Proportion par nature (en %)	Variation 2022/2021 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)
Accidents de la circulation	12 589	62,1	-3,0	1,6
Secours à victimes	4 936	24,4	-0,6	1,8
Incendies	1 148	5,7	2,8	41,8
Fausse alertes	58	0,3	-43,1	2,0
Faits d'animaux	79	0,4	-18,6	-4,0
Assistance à personne	16	0,1	23,1	0,0
Eau- gaz-électricité	18	0,1	-81,8	-69,4
Protection des biens	0	0,0	-100,0	-66,7
Lutte contre la pollution	0	0,0	-100,0	350,0
Reconnaissances – Recherches	22	0,1	-38,9	-70,0
Alertes motivées	1 390	6,9	-23,3	2,5
Total	20 256	100,0	-4,6	1,7

Points saillants

- ❖ Baisse du nombre d'interventions menées par la BNSP en 2022 ;
- ❖ Hausse du nombre d'incendies de 2,8% ;
- ❖ Baisse de 3% des interventions liées aux cas d'accidents de la circulation.

Commentaire

La BNSP a effectué 20 256 interventions en 2022 contre 21 228 en 2021, soit une baisse de 4,6%.

Les Compagnies de Ouagadougou enregistrent à elles seules 45% des interventions suivie de la Compagnie de Bobo-Dioulasso 24,2%. La compagnie de Dori enregistre la proportion la plus faible des interventions soit 1%.

Selon la nature, les accidents de la circulation et les secours à victimes représentent plus de 86,5% des interventions de la BNSP (62,1% et 24,4% respectivement). Ils sont suivis des alertes motivées (6,9%) et des interventions pour cas d'incendies (5,7%). Le nombre d'interventions liées aux cas d'accidents de la circulation a connu une baisse de 3% tandis que celui lié aux incendies a connu une hausse de 2,8% par rapport à 2021.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATS.

VI. LES CONFLITS

Tableau 28: Nombre de conflits

Nombre en 2022	% conflits foncier	Variation en %
		2022/2021
1 204	68	8,7

Tableau 29: Nombre de cas de conflits enregistrés par région			Tableau 30: Proportion et variation des conflits par nature		
Région	Nombre	Proportion des conflits	Type de conflit	Proportion	Variation 2022/2021
Boucle du Mouhoun	53	4,4	Foncier	68,0	4,9
Cascades	80	6,6	Agriculteurs/Éleveurs	8,4	22,4
Centre	44	3,7	Chefferie coutumière	8,7	16,7
Centre-Est	148	12,3	Religieux	2,5	3,7
Centre-Nord	64	5,3	Minier	1,2	-21,1
Centre-Ouest	105	8,7	Communautaire	1,3	-35,3
Centre-Sud	94	7,8	Sociaux	2,8	36,0
Est	143	11,9	Autres	7,0	46,0
Hauts-Bassins	159	13,2	Total	100,0	8,7
Nord	141	11,7			
Plateau Central	51	4,2			
Sahel	69	5,7			
Sud-Ouest	53	4,4			
Total	1 204	100,0			

Points saillants

- ❖ Hausse des cas de conflits enregistrés en 2022 ;
- ❖ Fréquence des cas de conflit foncier.

Commentaire

1 204 cas de conflit ont été enregistrés par les CA en 2022, soit une hausse de 8,7% par rapport à 2021. Ces conflits sont plus nombreux dans les régions des Hauts-Bassins et du Centre-Est soit respectivement 13,2% et 12,3%. Les plus faibles proportions de conflits ont été enregistrées dans les régions du Centre (3,7%) et du Plateau Central (4,2%).

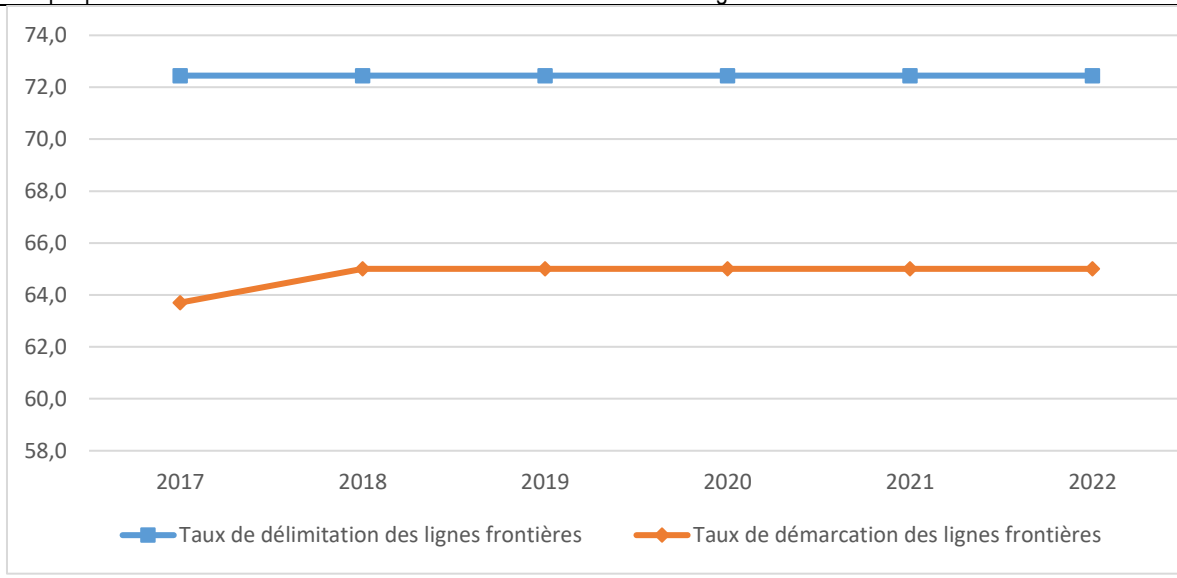
Les conflits les plus récurrents sont les conflits fonciers (68%) tandis que les conflits miniers et communautaires sont les moins récurrents, soit respectivement 1,2% et 1,3%.

Comparativement à l'année 2021, on constate une baisse sensible du nombre de cas de conflits miniers et communautaires, soit respectivement 21,1% et 35,3%.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

VIII. GESTION DES FRONTIERES

Graphique 54 : Evolution du taux de délimitation et de démarcation des lignes frontières



Points saillants

- ❖ Taux de délimitation des lignes frontières stationnaire de 72% ;
- ❖ Taux de démarcation des lignes frontières stationnaire de 65% depuis 2018.

Commentaire

En 2022, les taux de délimitation et de démarcation des lignes frontières sont respectivement de 72,4% et 65%.

Concernant la délimitation, depuis l'arrêt de la Cour internationale de justice (CIJ) en 2013 sur la frontière avec le Niger, les autres processus de délimitation avec le Benin et celle avec la Côte d'Ivoire n'ont pas encore abouti.

Pour ce qui est de la démarcation, la construction des bornes au niveau de la frontière avec le Niger qui a commencé en 2018 suite à l'arrêt de la CIJ en 2013, n'a pu se poursuivre à cause de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention.

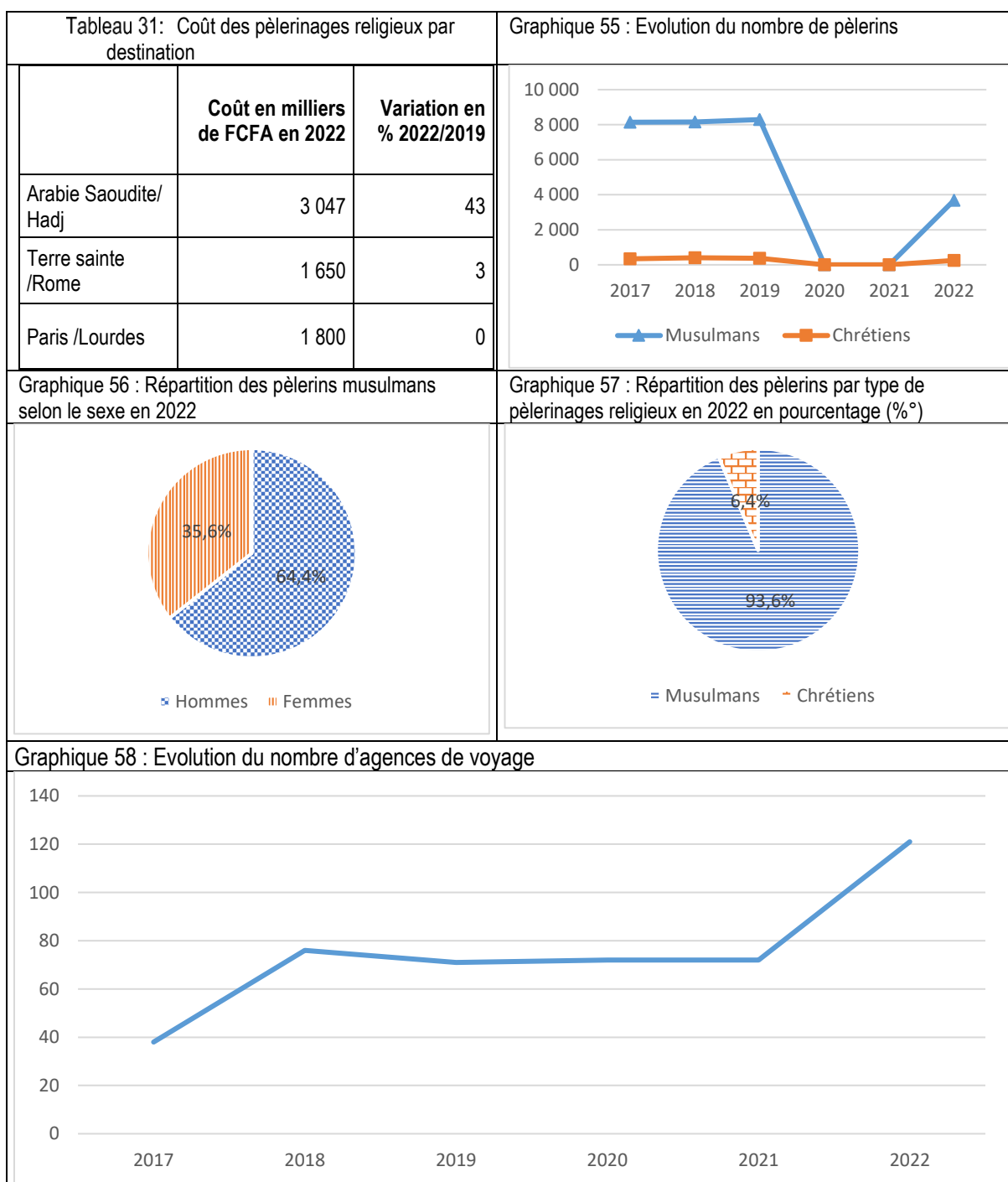
Note méthodologique

Taux de délimitation des lignes frontières = (longueur totale des lignes frontières délimitées/ longueur totale des lignes frontières) *100

Taux de démarcation des lignes frontières = (longueur totale des lignes frontières démarquées/ longueur totale des lignes frontières) *100

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

IX. SUIVI DE L'ORGANISATION DES PELERINAGES RELIGIEUX



Points saillants

- ❖ Reprise de l'organisation des pèlerinages ;
- ❖ Hausse considérable du coût du Hadj de 43% par rapport à 2019.

Commentaire

En 2022, à la faveur de la levée des restrictions sanitaires dues au COVID-19, les pèlerinages sont organisés. Au total 3 936 pèlerins sont enregistrés, soit une baisse de 54,5% par rapport à 2019 qui était de 8 660 pèlerins. 94% des pèlerins sont musulmans et 6% des chrétiens. Aussi, 65,4% des pèlerins musulmans sont des hommes.

Quant aux agences de voyages, ils sont passés de 72 agences en 2021 à 121 agences en 2022, soit une augmentation de 68%.

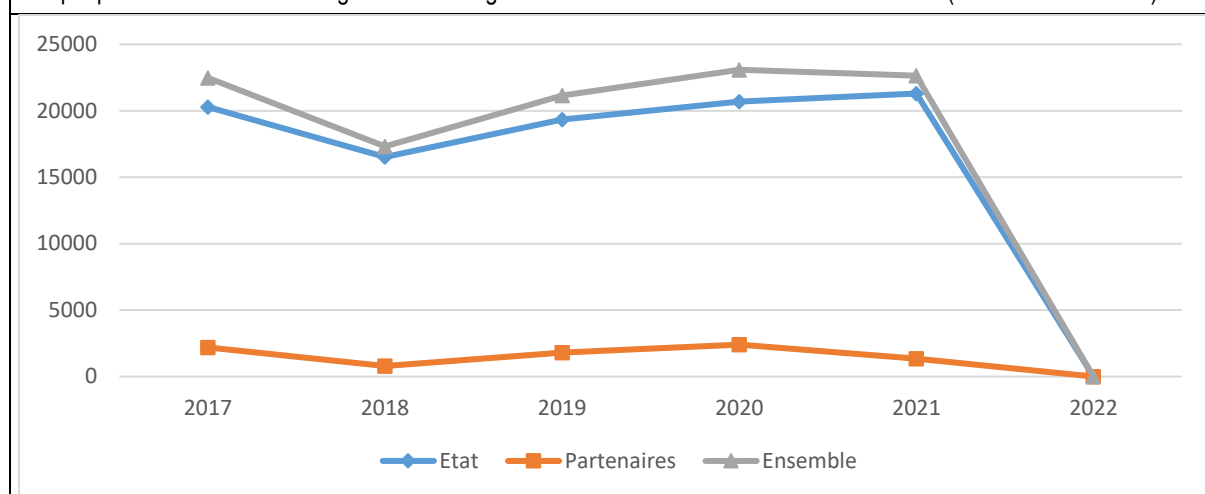
Concernant le coût du Hadj, il est passé de 2,132 millions en 2019 à 3,047 millions en 2022, soit une hausse de 43%.

Les données sur le pèlerinage chrétien concernent uniquement les catholiques.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

X. ORGANISATION DES FESTIVITES DU 11 DECEMBRE

Graphique 59 : Evolution du budget alloué à l'organisation de la fête nationale du 11 décembre (en millions de FCFA)



Points saillants

- ❖ Pas d'organisation de festivités du 11 décembre en 2022.

Commentaire

Au regard de la situation sécuritaire difficile, aucune réalisation n'a été faite dans le cadre de l'organisation des festivités du 11 décembre 2022.

Source de données : Annuaire statistique 2022 de l'Administration du Territoire, DGESS/MATDS.

Glossaire

Affaire civile : Ce sont des affaires pour lesquelles compétence n'est pas attribuée expressément par la loi à une autre juridiction. Il s'agit entre autres de l'état de personne, la rectification des actes de l'état civil, les actions en matière immobilière, etc.

Acceptation : Acte par lequel une personne donne son agrément à une offre légale ou provenant d'un tiers, lui permettant de se prévaloir, si elle le désire, d'une situation juridique.

Affaire commerciale : Ce sont des affaires qui concernent les procédures collectives de règlement du passif et les contestations relatives aux actes et effets de commerce entre toutes personnes.

Affaire contentieuse : Affaire soumise au tribunal en présence d'un litige, différend ou contestation, permettant de trancher cette contestation ou ce différend.

Affaires gracieuses : Affaire soumise au tribunal en l'absence de tout litige permettant de vérifier ou d'authentifier certains actes, de régler certains problèmes urgents.

Affaires nouvelles : Nouvelles requêtes ou demandes soumises au tribunal.

Associations : Tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, social, spirituel, religieux, scientifique, professionnel ou socio-économique.

Association étrangère : toute association dont le siège est situé à l'extérieur du Burkina Faso.

Attestation de renouvellement : Document officiel par lequel une autorité publique compétente reconnaît le renouvellement des instances d'une organisation et lui donne la légitimité (association, parti politique, syndicat, fondation, etc.).

Circonscriptions administratives : Les circonscriptions administratives sont des cadres de représentation de l'Etat et de coordination des activités de ses services déconcentrés. Elles ne sont dotées ni de la personnalité morale, ni de l'autonomie financière. Les circonscriptions administratives sont : la région, la province et le département.

Comités permanents : Il s'agit des comités institués par arrêtés pour une durée indéterminée.

Conciliation : Arrangement à l'amiable auquel deux ou plusieurs personnes en conflit parviennent à un accord à l'aide d'une tierce personne. Cet accord est matérialisé par un procès-verbal de conciliation. En cas de désaccord, il est dressé un procès-verbal de non conciliation et celui-ci ouvre droit au contentieux.

Conflits communautaires : Conflits qui opposent deux ou plusieurs groupes de personnes liés entre eux par un lien affectif ou une communauté d'intérêts. Les personnes en conflit peuvent être des membres d'une même ethnie, d'une même religion, d'un même village, d'une même activité économique, etc.

Crédits délégués : Budget de fonctionnement alloué par l'Etat à ses démembrements au titre d'une année budgétaire.

Délimitation des lignes frontières : C'est un processus politico-juridique par lequel, deux Etats souverains établissent et décrivent par écrit, l'emplacement de leur frontière commune. C'est une opération théorique qui se base sur les documents à valeur juridique, les cartes, les faits historiques et les effectivités pour décrire les points caractéristiques (par des éléments très précis) d'une ligne frontière. Son intérêt essentiel est de constater juridiquement, une situation antérieure ou nouvelle du tracé d'une frontière.

Démarcation des lignes frontières : C'est une opération technique qui consiste à traduire sur le terrain le tracé résultant de la délimitation. Elle est généralement matérialisée par des signes physiques (bornes, signes lumineux, objet flottants ...), des coordonnées géodésiques et une cartographie.

Dotation budgétaire : Somme d'argent allouée par une personne publique dans un but d'intérêt général.

Emplois non spécifiques : emplois regroupant des agents des autres départements ministériels. Ils viennent en appui aux agents des emplois spécifiques.

Emplois spécifiques : emplois créés pour la mise en œuvre des attributions d'un département ministériel. Ce sont les emplois au cœur du métier.

Fondation : toute organisation non politique créée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, appelées « fondateurs », qui décident de l'affectation irrévocable de biens, de droits ou de ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif et non politique.

Immatriculation : Action par laquelle une personne ou une chose est inscrite sur un registre par un numéro d'identification.

Jugement : Décision d'un tribunal qui tranche une contestation et qui est susceptible de voie de recours.

Jugement déclaratif : C'est un acte qui supplée l'absence de déclaration de l'évènement d'état civil (naissance ou décès) ou de déclaration intervenue hors du délai légalement prévu (60 jours).

Jugement supplétif : On parle de jugement supplétif lorsque la déclaration a été faite mais n'a pas pu être enregistrée ou que le registre est perdu ou détruit.

Rapports circonstanciés : Documents de communication interne préparé à l'attention du supérieur hiérarchique en vue de lui permettre de prendre une décision ou de lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible d'une situation donnée.

Reconnaissance officielle : Document officiel par lequel une autorité publique compétente reconnaît l'existence et donne la légitimité à une organisation (association, parti politique, syndicat, fondation, etc.).

Récépissé : Le récépissé est l'acte qui matérialise l'existence officielle d'une association. Il comporte le numéro d'identification de l'association, sa date de déclaration, sa dénomination, son objet principal, l'indication de son siège, les nom et prénom(s) et adresse(s) du premier responsable de son organe dirigeant.

Rejet : Arrêt par lequel la Cour de cassation déclare le pourvoi irrecevable ou le dit mal-fondé.

Société coopérative : il s'agit de toute association autonome de personne qui se sont volontairement réunies sur leur propre initiative en vue de satisfaire leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise économique.

Requête : Demande écrite adressée directement à un magistrat, sans mise en cause d'un adversaire, dans les cas où la « situation à régler est urgente et où la nécessité commande qu'il soit procédé non contradictoirement »

Services techniques déconcentrés : Ce sont les services techniques d'une structure d'un ministère ou d'une institution disposant de compétences locales.

Transferts courants : Ce sont des transferts qui ne font pas intervenir le transfert de propriété d'un actif fixe ou le transfert de fonds lié ou subordonné à l'acquisition d'un actif fixe. Les transferts courants comprennent par exemple la coopération internationale courante, les paiements des impôts courants sur le revenu, les envois de fonds des travailleurs.

Tribunal Départemental : C'est une juridiction de premier degré qui a compétence pour connaître de toutes les situations non contentieuses relevant de l'état des personnes (naissance, mariage, décès) ; des litiges en matière civile et commerciale dont le taux évalué en argent est inférieur ou égal à trois-cent-mille francs CFA ; des réclamations en argent par suite de dévastation de champs, de récoltes sur pied ou engrangées, bris de clôture, lorsque le montant de la réclamation est inférieur ou égal à trois-cent-mille francs CFA.

Equipe de la DGESS chargée de l'élaboration du tableau de bord statistique		
Nom et prénom (s)	Fonction	Contacts
DIPAMA G. Toussaint	Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles	Tel : 67 69 45 29/72 72 37 55 Mail : toussaintdipama@yahoo.fr
ZERBO Lanséré	Directeur des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 70 37 01 46/76 08 32 33 Mail : lansere.zerbo@securite.gov.bf
RAYAISSE/NIKIEMA Madeleine	Chargée d'appui technique à la DGESS	Tel : 76 44 04 70/60 11 65 79 Mail : madeleinenikiema@yahoo.fr
DOUBARE Abdoulaye	Chef de service à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	76 42 41 53 Mail : doubareabdoulaye@yahoo.fr
KABRE Yves Patrick	Chef de service à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 78 21 70 00 Mail : yvespatrickkabre@gmail.com
BELEMKOABGA Olivier	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 71 04 28 50/78 69 42 79 Mail : belemk0000@gmail.com
NIKIEMA W Serge Henri	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 76 99 58 12 Mail : weshen03@yahoo.fr
BAYO Yaya	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 72 14 02 24 Mail : bayoyaya63@gmail.com
SAVADOGO Moussa	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 71 90 83 37 Mail : sawmoussa@hotmail.com
ZELLE Alimatou	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 74 48 08 39 Mail : alimatouz@yahoo.com
OUEDRAOGO Ousmane	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 64 69 53 82 Mail : ousmalo@yahoo.fr
DAYAMBA Djadama Jules	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 71 78 88 44 Mail : julesdayamba4@gmail.com
KABORE/MALO D Virginie	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 70 09 52 19 Mail : virginiediamalo@gmail.com
SAWADOGO/TOUGMA B Claudine	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 70 39 21 66 Mail : claudinetougma1@gmail.com
SANOU/SAWADOGO Aïssata	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 71 22 81 22 Mail : aissataswdg18@gamil.com
SOUDWEM/OUEDRAOGO Bibetta	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 71 50 11 41 Mail : Bibaoued84@gmail.com
SAWADOGO Edouard	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 67 66 46 07 Mail : edouardsawadogo038@gmail.com

Le tableau de bord statistique 2021 de l'Administration du Territoire est disponible sur le Site Web : www.matd.gov.bf

ⁱ Ne prend pas en compte le personnel militaire et para militaire